



AISP / SPIA



MÉMOIRE DE RECHERCHE

DE LA MARGINALISATION À L’AFFIRMATION : LES INUIT AU CŒUR DE LA RECOMPOSITION GÉOPOLITIQUE DE L’ARCTIQUE



Réalisé par :
ELISA GIACOMASSO

*Promotion Boutros-Ghali
Relations Internationales*

Sous la direction de :
LAURENT ATTAR-BAYROU

*Président international de l’association
Internationale des Soldats de la Paix*

CE TRAVAIL EST LE RESULTAT D'UNE ANALYSE UNIVERSITAIRE PERSONNELLE, IL N'ENGAGE QUE SON AUTEUR.

GLOSSAIRE

ACT : Peut renvoyer à *Arctic Council Task Force* ou à un autre emploi selon ton corpus.

ANCSA : Alaska Native Claims Settlement Act.

Loi américaine de 1971 qui règle les revendications territoriales autochtones en Alaska en échange de terres, de compensations financières et de la création de corporations autochtones.

DEW : Distant Early Warning.

Ligne de radars mise en place pendant la Guerre froide dans l'Arctique pour détecter d'éventuelles attaques soviétiques.

GIEC : Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat.

Organisme international chargé d'évaluer les connaissances scientifiques sur le changement climatique.

ICC : Le plus probable ici est **Inuit Circumpolar Council.**

Organisation transnationale représentant les Inuit de plusieurs régions arctiques et défendant leurs intérêts politiques, culturels et environnementaux.

NORAD : North American Aerospace Defense Command.

Organisation militaro-stratégique américano-canadienne chargée de la surveillance aérienne et de la défense aérospatiale de l'Amérique du Nord.

OTAN : Organisation du traité de l'Atlantique Nord.

Alliance militaire réunissant plusieurs pays d'Europe et d'Amérique du Nord.

PIB : Produit intérieur brut.

Indicateur économique qui mesure la richesse produite dans un pays ou un territoire sur une période donnée.

TAPS : Trans-Alaska Pipeline System.

Grand oléoduc d'Alaska reliant les zones de production pétrolière au port de Valdez.

UE : Union européenne.

Organisation politique et économique regroupant plusieurs États européens.

US : United States.

Abréviation anglaise pour désigner les **États-Unis**.

AFN : *Alaska Federation of Natives*. Organisation représentant les populations autochtones d'Alaska.

ACIA : *Arctic Climate Impact Assessment*. Rapport scientifique majeur publié en 2004 sur les effets du changement climatique en Arctique.

ONU : Organisation des Nations unies.

Introduction	7
<i>L'invisibilisation historique des peuples autochtones dans les relations internationales</i>	8
<i>La place des peuples autochtones dans la gouvernance arctique</i>	8
<i>Problématique</i>	9
<i>Hypothèses de recherche</i>	10
<i>Méthodologie et sources</i>	10
<i>Présentation du plan</i>	11
PREMIÈRE PARTIE - Une géopolitique arctique historiquement construite par les États et excluant les Inuit	12
Chapitre I - L'intégration des territoires inuit dans les logiques étatiques	12
<i>1. 1 - L'intégration progressive des territoires inuit dans les États modernes</i>	12
<i>1. 2 - Une intégration étatique asymétrique : domination politique et marginalisation</i>	13
<i>1. 3 - Une transformation sociale imposée par l'intégration étatique</i>	15
Chapitre II - L'Arctique comme espace stratégique étatique	17
<i>2. 1 La militarisation de l'Arctique : un tournant géopolitique majeur durant la guerre froide</i>	17
<i>2. 2 - Des territoires arctiques intégrés aux stratégies militaires des grandes puissances</i>	19
<i>2. 3 - Une extension des logiques stratégiques : ressources, routes et rivalités contemporaines</i>	21
Chapitre III - L'exploitation économique et l'ouverture de l'Arctique	22
<i>3. 1 - L'Arctique comme espace de ressources énergétiques et minières</i>	22
<i>3. 2 - L'exploitation des territoires inuit : pétrole, hydroélectricité et marginalisation décisionnelle</i>	24
<i>3. 3 - L'ouverture maritime de l'Arctique : routes, flux et rivalités contemporaines</i>	25
DEUXIÈME PARTIE - L'affirmation politique des Inuit : vers l'émergence d'un acteur non étatique	28
Chapitre I - Des marginalisations subies aux revendications territoriales et à l'autonomie politique	28
<i>1. 1 - Des politiques de marginalisation et de domination des sociétés inuit</i>	28
<i>1. 2 - Assimilation culturelle, transformations sociales et émergence d'une conscience politique</i>	29
<i>1. 3 - Des revendications territoriales à l'autonomie politique : vers une affirmation inuit</i>	31
Chapitre II - La construction d'un acteur politique transnational inuit	32
<i>2. 1 - L'émergence d'une coopération circumpolaire inuit</i>	32
<i>2. 2 - La construction d'une identité politique inuit transnationale</i>	33
<i>2. 3 - Les limites et les enjeux de l'affirmation transnationale inuit</i>	34
Chapitre III - L'entrée progressive des Inuit dans les relations internationales	36
<i>3. 1 - L'accès des Inuit aux espaces de gouvernance internationale</i>	36
<i>3. 2 - Une participation inédite mais encadrée des Inuit dans la gouvernance arctique</i>	37
<i>3. 3 - Une influence réelle mais limitée face à la domination des États</i>	38

TROISIÈME PARTIE - Une recomposition partielle de la géopolitique arctique sous l'effet de l'affirmation inuit	40
Chapitre I - Une redéfinition des formes de gouvernance arctique	40
<i>1. 1 - Vers une gouvernance arctique plus hybride : remise en cause du monopole étatique</i>	40
<i>1. 2 - Des recompositions institutionnelles réelles mais encadrées par les États</i>	40
<i>1. 3 - Une gouvernance inclusive mais asymétrique : entre ouverture et maintien de la domination étatique</i>	41
Chapitre II - Une capacité d'influence réelle des Inuit	43
<i>2. 1 - Un soft power autochtone fondé sur la légitimité et la participation internationale</i>	43
<i>2. 2 - Une influence fondée sur l'expertise environnementale et les savoirs autochtones</i>	45
<i>2. 3 - Une influence internationale réelle mais limitée par la domination étatique</i>	46
Chapitre III - Des limites structurelles à cette transformation	48
<i>3. 1 - Une autonomie politique limitée par la dépendance économique</i>	48
<i>3. 2 - Le maintien du poids juridique et institutionnel des États</i>	49
<i>3. 3 - Le retour des rivalités géopolitiques et des logiques de puissance</i>	51
Conclusion	53
<i>Bilan des transformations géopolitiques</i>	53
<i>Place réelle des Inuit dans la gouvernance arctique</i>	54
<i>Limites et perspectives</i>	54
<i>L'avenir politique du Groenland et de l'Arctique</i>	55

Introduction

« The Arctic is emerging as a new geopolitical frontier where climate change, natural resources and global power interests intersect »

Scott G. Borgerson, « Arctic Meltdown: The Economic and Security Implications of Global Warming », *Foreign Affairs*, vol. 87, n°2, 2008, p. 63-77.

Souligné par le géographe Scott G. Borgerson, ce constat met en évidence la recomposition rapide des équilibres dans la région circumpolaire. Longtemps perçu comme un espace périphérique, isolé et difficilement accessible, l'Arctique s'impose désormais comme l'un des territoires stratégiques du XXI^e siècle. Les effets du réchauffement climatique, qui entraînent une réduction progressive de la banquise, rendent la région plus accessible et renforcent l'intérêt qu'elle suscite auprès des États et des acteurs internationaux¹. L'ouverture potentielle de nouvelles routes maritimes reliant l'Europe et l'Asie, l'existence de ressources énergétiques et minières importantes, ainsi que la montée des rivalités entre puissances contribuent à placer l'Arctique au cœur des dynamiques géopolitiques contemporaines.

Loin d'être une marge éloignée, l'Arctique apparaît désormais comme un espace structuré par des logiques de puissance et de compétition. Toutefois, cette lecture strictement conflictuelle doit être nuancée. Comme le souligne Oran R. Young, l'Arctique ne constitue pas nécessairement un « cauldron of conflict », mais peut également être envisagé comme une « zone of peace », caractérisée par des mécanismes de coopération entre États et acteurs régionaux². Cette coexistence entre rivalités stratégiques et coopération institutionnalisée invite ainsi à dépasser une vision purement réaliste des relations internationales dans la région.

Dans cette perspective, l'approche développée par Robert Keohane et Joseph Nye apparaît particulièrement pertinente. Ceux-ci montrent que les relations internationales contemporaines ne se limitent pas à des rapports de force entre États, mais s'inscrivent dans des situations d'« interdépendance complexe », caractérisées par la multiplicité des acteurs, l'absence de hiérarchie entre les enjeux et le rôle limité de la force militaire³. L'Arctique constitue à cet égard un espace exemplaire, où les dynamiques géopolitiques se construisent à l'intersection d'intérêts étatiques, économiques, environnementaux et sociétaux.

¹ Scott G. Borgerson, « Arctic Meltdown: The Economic and Security Implications of Global Warming », *Foreign Affairs*, vol. 87, n° 2, 2008, p. 63-77.

² Oran R. Young, « The Future of the Arctic: Cauldron of Conflict or Zone of Peace? », *International Affairs*, vol. 87, n° 1, 2011, p. 185.

³ Robert O. Keohane et Joseph S. Nye, *Power and Interdependence*, 4e éd., Boston, Longman, 2012, p. 20-22.

Toutefois, cette construction stratégique de l'Arctique a longtemps été pensée presque exclusivement à partir des intérêts des États, laissant dans l'ombre les populations autochtones qui vivent dans ces territoires depuis des millénaires. Parmi elles, les Inuit occupent une place centrale dans l'ensemble de la région circumpolaire, notamment au Groenland, en Alaska et dans le nord du Canada.

L'invisibilisation historique des peuples autochtones dans les relations internationales

Si l'Arctique s'est progressivement imposé comme un espace stratégique dans les relations internationales, cette évolution s'est largement construite sans prise en compte des populations qui y vivent depuis des millénaires. Les Inuit, présents à travers l'ensemble de la région circumpolaire, du Groenland à l'Alaska en passant par le nord du Canada, ont longtemps été marginalisés dans les processus de décision politique et diplomatique concernant leurs propres territoires. Cette marginalisation s'inscrit dans un processus historique d'intégration des territoires arctiques dans les structures étatiques modernes, marqué par des logiques coloniales et administratives imposées de l'extérieur.

Au Groenland, par exemple, l'intégration dans l'espace politique danois s'accompagne d'une transformation profonde des structures sociales et politiques, culminant avec la suppression du statut colonial en 1953 et l'instauration progressive d'une autonomie interne⁴. De manière similaire, en Alaska et au Canada, les territoires inuit sont intégrés dans des cadres étatiques qui ne reconnaissent pas initialement les populations autochtones comme des acteurs politiques à part entière.

Cette marginalisation s'accompagne d'une transformation sociale profonde. Comme le montrent les travaux sur le Nunavik, la sédentarisation imposée et l'intégration dans des structures économiques et administratives occidentales ont profondément reconfiguré les modes de vie inuit, modifiant leur rapport au territoire et à l'environnement⁵. Dans ces différents contextes, les Inuit apparaissent davantage comme des objets de politiques publiques que comme des sujets politiques capables d'influencer les dynamiques internationales.

La place des peuples autochtones dans la gouvernance arctique

Si l'Arctique a longtemps été structuré par les stratégies étatiques et les rivalités entre puissances, les dernières décennies ont été marquées par une évolution importante : l'intégration progressive des peuples autochtones dans certains processus de gouvernance. Cette transformation s'inscrit dans un contexte plus large de mutation des relations internationales, caractérisé par une ouverture croissante à des acteurs non étatiques.

Dans ce cadre, les Inuit occupent une place centrale en raison de leur présence dans plusieurs États et de leur capacité à structurer une représentation politique à l'échelle circumpolaire. Cette dynamique se

⁴ Axel Kjær Sørensen, *Denmark-Greenland in the Twentieth Century*, Copenhague, 2006, p. 108 et 151.

⁵ « Territoires arctiques et grands bouleversements : le Nunavik (UNROLL) », 2024.

manifeste notamment avec la création de l’Inuit Circumpolar Council en 1977, qui affirme l’unité politique et culturelle des Inuit au-delà des frontières étatiques. Comme l’indique Dalee Sambo Dorough, « the Inuit of the circumpolar regions declare the oneness of its culture, environment and land »⁶, soulignant ainsi l’existence d’un espace politique inuit transnational.

Cette affirmation politique s’inscrit également dans une dynamique de décolonisation progressive. Le Groenland, par exemple, est aujourd’hui engagé dans un processus de construction nationale et d’affirmation de souveraineté, se dirigeant vers ce qui pourrait devenir le premier État-nation inuit⁷. Comme le souligne Ulrik Pram Gad, le territoire s’inscrit dans une trajectoire vers une souveraineté accrue, tout en restant dépendant de structures étatiques héritées⁸.

Par ailleurs, cette reconnaissance s’incarne dans certaines structures de gouvernance régionale, notamment le Conseil de l’Arctique, qui intègre les organisations autochtones à travers un statut spécifique de « participants permanents ». Cette évolution illustre une forme de gouvernance hybride, dans laquelle les États demeurent centraux, mais où les acteurs autochtones participent désormais aux processus de décision.

Problématique

Dans un contexte de transformation rapide de l’Arctique, marqué à la fois par l’intensification des enjeux géopolitiques et par une reconnaissance progressive des droits des peuples autochtones, la place des Inuit dans les dynamiques politiques et diplomatiques de la région apparaît comme une question centrale. Longtemps marginalisés dans les stratégies étatiques qui ont structuré l’organisation politique, économique et militaire de l’Arctique, les Inuit ont progressivement développé des formes d’affirmation politique, tant à l’échelle locale qu’à l’échelle circumpolaire.

Les revendications territoriales, l’obtention de statuts d’autonomie, la structuration d’organisations transnationales et la participation croissante aux instances internationales témoignent ainsi de l’émergence de nouveaux acteurs dans la gouvernance de la région. Toutefois, cette évolution ne remet pas nécessairement en cause de manière complète les rapports de pouvoir hérités, dominés par les États arctiques.

Dès lors, il convient de s’interroger non seulement sur l’existence de cette transformation, mais surtout sur sa portée réelle et ses limites. La question suivante se pose donc :

Dans quelle mesure l’affirmation politique des Inuit du Groenland, d’Alaska et du Nunavik contribue-t-elle à transformer la géopolitique de l’Arctique, historiquement structurée par leur marginalisation au sein des stratégies étatiques ?

⁶ Dalee Sambo Dorough, « Our Homeland », dans *Emerging Legal Orders in the Arctic*, 2019, p. 71.

⁷ Robert Christian Thomsen, « Groenlandité et construction d’une nation », *Études Inuit Studies*, 2023.

⁸ Ulrik Pram Gad, « Greenland: A Post-Danish Sovereign Nation State in the Making », *Cooperation and Conflict*, 2014.

Hypothèses de recherche

L'analyse de la place des Inuit dans les dynamiques géopolitiques de l'Arctique conduit à formuler trois hypothèses principales.

La première hypothèse repose sur l'idée que l'affirmation politique des Inuit a contribué à une évolution des modes de gouvernance de l'Arctique, en favorisant l'émergence d'acteurs non étatiques dans un espace historiquement dominé par les États. À partir des années 1970, les revendications territoriales, les processus d'autonomisation politique et la structuration d'organisations transnationales ont permis aux Inuit de s'imposer comme des interlocuteurs légitimes dans les débats régionaux et internationaux.

La seconde hypothèse consiste à considérer que cette transformation demeure partielle et encadrée par les logiques étatiques. Malgré les avancées institutionnelles, les décisions majeures relatives à la sécurité, à la souveraineté territoriale ou à l'exploitation des ressources continuent d'être dominées par les États arctiques, limitant ainsi la capacité des Inuit à peser pleinement sur les équilibres géopolitiques.

Enfin, une troisième hypothèse suggère que l'affirmation politique inuit participe à l'émergence d'une **gouvernance hybride** dans l'Arctique. Celle-ci se caractérise par une articulation entre États, organisations autochtones et acteurs internationaux, dans laquelle les Inuit ne remplacent pas les États, mais contribuent à redéfinir les modalités de gestion et de régulation de la région.

Méthodologie et sources

Ce mémoire repose sur une approche qualitative, mobilisant les outils de la géopolitique et des relations internationales afin d'analyser la place des Inuit dans les dynamiques contemporaines de gouvernance arctique.

L'étude s'appuie sur un corpus diversifié de sources. Elle mobilise d'une part des travaux académiques issus de la littérature en relations internationales, géopolitique et études arctiques, permettant de replacer les transformations de la région dans une perspective théorique et historique. D'autre part, elle s'appuie sur des sources institutionnelles et juridiques, telles que les accords territoriaux, les dispositifs d'autonomie politique ou les documents produits par les instances de gouvernance arctique.

Enfin, des rapports d'organisations internationales et d'organisations autochtones sont utilisés afin d'analyser les revendications, les stratégies et les modes d'action des acteurs inuit.

L'analyse s'inscrit dans une approche **multi-échelles**, articulant :

- l'échelle locale (territoires inuit),
- l'échelle régionale (Arctique),
- et l'échelle internationale (gouvernance globale),

afin de comprendre comment les Inuit s'insèrent progressivement dans les rapports de pouvoir qui structurent la région.

Présentation du plan

Afin de répondre à la problématique posée, ce mémoire s'organise en trois parties, qui analysent successivement la construction historique de la géopolitique arctique, l'émergence d'un acteur politique inuit et les transformations contemporaines de la gouvernance de la région.

La première partie montre que la géopolitique arctique s'est historiquement construite sous l'impulsion des États, à travers l'intégration des territoires inuit, la militarisation de la région et son exploitation économique. Elle met en évidence un espace structuré par des logiques étatiques excluant largement les populations autochtones.

La deuxième partie analyse l'émergence progressive d'une affirmation politique inuit. Elle met en lumière le passage d'une situation de marginalisation à la construction d'un acteur politique transnational, capable de porter des revendications territoriales, institutionnelles et diplomatiques à différentes échelles.

La troisième partie s'intéresse aux effets de cette affirmation sur la géopolitique arctique. Elle montre que celle-ci contribue à une recomposition partielle des modes de gouvernance, marquée par l'émergence de formes hybrides, tout en soulignant les limites structurelles qui encadrent encore l'influence des Inuit.

Transition:

Avant d'analyser l'affirmation politique contemporaine des Inuit, il est d'abord nécessaire de revenir sur les conditions historiques de leur marginalisation. En effet, les revendications territoriales, les formes d'autonomie et la participation inuit aux instances internationales ne peuvent être comprises qu'en les replaçant dans une histoire longue, marquée par l'intégration progressive de leurs territoires dans des cadres étatiques extérieurs. Le Groenland, l'Alaska et le Nunavik ont d'abord été construits comme des espaces administrés, exploités et stratégiques pour les États, avant d'être reconnus comme des territoires autochtones porteurs de droits politiques.

La première partie vise donc à montrer comment la géopolitique arctique s'est historiquement structurée autour des intérêts des États, en marginalisant les Inuit dans les décisions relatives à leurs propres territoires. Elle permet de poser le cadre initial de la démonstration : avant d'être des acteurs de la gouvernance arctique, les Inuit ont été intégrés à une géopolitique largement construite sans eux.

PREMIÈRE PARTIE - Une géopolitique arctique historiquement construite par les États et excluant les Inuit

Chapitre I - L'intégration des territoires inuit dans les logiques étatiques

1.1 - L'intégration progressive des territoires inuit dans les États modernes

L'intégration des territoires inuit dans les États modernes constitue une étape fondamentale pour comprendre la marginalisation politique des populations autochtones dans la géopolitique arctique. Du Groenland à l'Alaska, en passant par le Nunavik, les espaces habités par les Inuit ont progressivement été incorporés dans des cadres étatiques construits depuis l'extérieur. Cette intégration n'a pas seulement consisté à rattacher juridiquement des territoires à des puissances souveraines : elle a aussi imposé des formes d'administration, d'exploitation économique et de transformation sociale qui ont longtemps réduit les Inuit à une position d'objets de politiques publiques plutôt que d'acteurs politiques autonomes. Comme le rappelle Thierry Rodon, « tous les peuples autochtones se sont [...] retrouvés intégrés à ces États-nations qui ont étendu leurs frontières vers le nord »⁹.

Le cas du Groenland illustre clairement cette logique. À partir du XVIII^e siècle, la présence danoise s'organise autour de la mission luthérienne de Hans Egede, envoyée en 1721, qui marque le début d'une implantation durable du Danemark sur l'île. Cette présence religieuse s'inscrit rapidement dans une entreprise plus large de contrôle politique et économique du territoire. Axel Kjær Sørensen montre ainsi que le Groenland est progressivement pensé par le pouvoir danois comme un espace relevant pleinement de sa souveraineté. Il souligne que le territoire était considéré comme placé sous une souveraineté danoise incontestable et que ses habitants étaient perçus comme les sujets du roi parce qu'ils vivaient sur ses terres. Comme il l'écrit, « *the territory was regarded as being under indisputable Danish sovereignty [...] the inhabitants were regarded as the King's subjects because they lived in his land* »¹⁰.

Cette conception est essentielle : elle montre que la souveraineté est définie unilatéralement par la puissance coloniale, sans que les Inuit soient reconnus comme détenteurs d'une autorité politique propre. Elle reflète avant tout le point de vue de la puissance coloniale. Sørensen précise en effet que cette vision correspond à « *the Danish point of view* », tandis que « *the Greenlanders have always regarded Greenland as their country and the Danes [...] as foreigners* »¹¹. Cette opposition met en évidence un

⁹ Thierry Rodon, « Entre dépendance et autodétermination... », *Hérodote*, 2025, p. 153.

¹⁰ Axel Kjær Sørensen, *Denmark-Greenland in the Twentieth Century*, Copenhagen, Museum Tusulanum Press, 2006, p. 11.

¹¹ Ibid.

décalage fondamental entre la souveraineté imposée par l'État danois et les représentations autochtones du territoire.

Cette intégration danoise se traduit également par un encadrement économique. Le monopole commercial exercé par les autorités danoises, notamment à travers les structures de commerce contrôlées depuis la métropole, limite fortement l'autonomie économique du territoire. Le Groenland est ainsi intégré à une économie coloniale où les échanges, les circulations et les ressources sont administrés depuis Copenhague. Mark Nuttall montre que cette domination extérieure ne se limite pas à l'économie : elle transforme aussi les structures sociales, les pratiques communautaires et les formes d'organisation locale. Il souligne que les sociétés inuit reposent sur « *a complex framework of shared values, norms and moral codes which provide a sense of continuity and community* »¹², mettant en évidence la profondeur des structures sociales affectées par l'intervention coloniale.

L'intégration dans les structures étatiques extérieures vient ainsi perturber ces équilibres, en introduisant de nouvelles formes d'organisation et de dépendance. Comme le souligne également Nuttall, ces transformations s'inscrivent dans un contexte de « *political, economic and social turbulence* »¹³, qui affecte durablement les sociétés inuit. Ce processus d'intégration doit également être compris dans une logique plus large de domination étatique des espaces arctiques, que Rodon décrit comme une intégration réalisée « sans l'accord des peuples concernés »¹⁴.

L'intégration du Groenland dans l'espace danois apparaît donc comme un processus asymétrique : le territoire est incorporé à l'État, mais les populations inuit restent largement exclues des décisions qui concernent leur avenir politique.

1.2 - Une intégration étatique asymétrique : domination politique et marginalisation

L'évolution institutionnelle du XX^e siècle ne fait pas immédiatement disparaître cette asymétrie. En 1953, le Groenland cesse officiellement d'être une colonie et devient un comté du royaume du Danemark. Cette transformation juridique pourrait apparaître comme une forme d'intégration égalitaire, mais elle renforce aussi l'incorporation du territoire dans le cadre national danois. Axel Kjær Sørensen situe précisément cette évolution dans le chapitre consacré à « l'abolition du statut colonial du Groenland », qu'il relie aux réformes politiques et administratives de l'après-guerre¹⁵. Dans cette continuité, Frédéric Lasserre souligne que le Groenland demeure aujourd'hui un territoire dont « les

¹² Mark Nuttall, *Arctic Homeland: Kinship, Community and Development in Northwest Greenland*, Toronto, University of Toronto Press, 1992, p. 534.

¹³ Ibid.

¹⁴ Ibid., p. 154.

¹⁵ Axel Kjær Sørensen, *Denmark-Greenland in the Twentieth Century*, Copenhagen, The Commission for Scientific Research in Greenland, 2006, p. 108-117.

dynamiques politiques et juridiques [...] ont évolué de manière significative », tout en restant inscrit dans des enjeux stratégiques internationaux¹⁶.

Les politiques de modernisation, de développement des infrastructures, de scolarisation et de services publics sont largement définies par les autorités danoises. Elles participent à une transformation profonde de la société groenlandaise, mais sans véritable souveraineté politique inuit. Le Groenland devient ainsi un territoire intégré à l'État danois, mais selon une logique de dépendance institutionnelle et économique.

L'Alaska suit une trajectoire différente, mais révèle une même logique d'intégration étatique. Jusqu'en 1867, le territoire relève de l'Empire russe, qui y développe principalement des activités commerciales liées aux fourrures. Comme le rappelle Rodon, l'Alaska est d'abord colonisé par les Russes avant d'être « vendu aux États-Unis en 1867 »¹⁷. La vente de l'Alaska aux États-Unis en 1867 pour 7,2 millions de dollars marque l'entrée du territoire dans l'espace politique américain. Norman Chance rappelle que cette vente fut réalisée « without consulting the original occupants of the region or obtaining title through purchase or treaty », ce qui souligne l'absence de reconnaissance initiale des droits autochtones¹⁸. Claus-M. Naske et Herman E. Slotnick replacent cette acquisition dans une dynamique d'expansion territoriale des États-Unis vers le Pacifique et le Grand Nord. L'Alaska est d'abord perçu comme un espace marginal, éloigné et difficile à administrer, avant d'être progressivement valorisé pour ses ressources et sa position stratégique. Cette intégration s'inscrit dans une logique d'exploitation des ressources, l'Arctique étant considéré comme une « région périphérique » fournissant des matières premières aux États qui la contrôlent¹⁹.

L'intégration de l'Alaska dans l'État américain se fait par étapes : district administratif en 1884, territoire organisé en 1912, puis État fédéré en 1959. Mais cette progression institutionnelle concerne d'abord l'affirmation de la souveraineté américaine, non la reconnaissance politique des peuples autochtones. Les populations inuit d'Alaska, notamment les Iñupiat et les Yupik, sont intégrées dans un cadre juridique et administratif qui ne reconnaît que progressivement leurs droits spécifiques. L'Alaska Native Claims Settlement Act de 1971 constitue un tournant, mais il apparaît aussi comme une réponse aux enjeux économiques et pétroliers. L'Alaska Federation of Natives rappelle en effet que la découverte du pétrole à Prudhoe Bay et la nécessité d'obtenir des titres fonciers clairs pour construire l'oléoduc ont créé une « historic opportunity » pour régler les revendications territoriales autochtones²⁰.

¹⁶ Frédéric Lasserre, « Pourquoi Donald Trump veut-il acheter le Groenland ? », *Hérodote*, 2025, p. 7.

¹⁷ Rodon, art. cit., p. 155.

¹⁸ Norman Chance, « Alaska Natives and the Land Claims Settlement Act of 1971 », ANCSA Resource Center, p.1.

¹⁹ Rodon, art. cit., p. 154.

²⁰ Julie Kitka, *Perspectives from AFN*, Alaska Federation of Natives, décembre 2018, p. 3-4.

David S. Case et David A. Voluck montrent que le statut juridique des populations autochtones d'Alaska reste longtemps marqué par une profonde incertitude, liée à des décisions judiciaires contradictoires, à une application incomplète des politiques fédérales et à une opposition politique persistante à la reconnaissance des droits autochtones²¹. Cette situation reflète une intégration étatique dans laquelle les populations inuit sont incluses dans le cadre juridique américain sans pour autant bénéficier d'une pleine reconnaissance de leur souveraineté politique.

Les décisions concernant l'exploitation minière, les infrastructures ou la défense sont principalement prises par les autorités fédérales, dans une logique où le territoire est d'abord envisagé comme une ressource nationale et stratégique.

1.3 - Une transformation sociale imposée par l'intégration étatique

Au XX^e siècle, cette logique se renforce avec la guerre froide. En raison de sa proximité avec l'Union soviétique, l'Alaska devient un espace majeur de défense pour les États-Unis. Bases militaires, radars, infrastructures stratégiques et surveillance du territoire transforment l'Alaska en frontière géopolitique de la puissance américaine. Klaus Dodds et Mark Nuttall analysent ces dynamiques comme relevant d'une appropriation stratégique des espaces polaires par les États.

Dans ce cadre, les Inuit ne sont pas absents du territoire, mais ils sont marginalisés dans la définition de ses fonctions géopolitiques. L'Alaska est pensé comme espace militaire, économique et stratégique avant d'être reconnu comme territoire autochtone.

Le Nunavik présente un troisième exemple de cette intégration dans les logiques étatiques. Situé au nord du Québec, au-delà du 55^e parallèle, il est progressivement incorporé dans l'espace politique canadien à partir de la construction de l'État fédéral. Comme le rappelle Alain Beaulieu, l'intégration des territoires autochtones dans l'État canadien s'inscrit dans un processus plus large de construction nationale, dans lequel les droits et les formes politiques autochtones sont longtemps peu reconnus. Le Nord canadien est d'abord administré comme un espace périphérique, utile à l'affirmation de la souveraineté canadienne, notamment face aux autres puissances présentes dans l'Arctique. Rodon souligne que les territoires arctiques canadiens sont progressivement intégrés à la fédération à partir de la fin du XIX^e siècle, notamment par le rachat des terres de la baie d'Hudson en 1870²².

Cette intégration passe par l'installation progressive de postes administratifs, de missions religieuses, de postes de traite et d'infrastructures publiques. Ghislain Picard et Denis Vaugeois montrent que ces dispositifs contribuent à encadrer les populations autochtones et à les insérer dans les structures politiques

²¹ David S. Case et David A. Voluck, *Alaska Natives and American Laws*, 3e éd., Fairbanks, University of Alaska Press, 2012, p. 165.

²² Rodon, art. cit., p.153-154.

canadiennes et québécoises. Comme au Groenland et en Alaska, l'État affirme sa souveraineté sur le territoire avant de reconnaître pleinement les droits politiques des populations qui l'habitent. Le Nunavik est ainsi intégré comme espace administré, mais les Inuit restent longtemps marginalisés dans la prise de décision.

La seconde moitié du XX^e siècle renforce cette tension. Les grands projets d'exploitation des ressources, notamment hydroélectriques dans le Nord québécois, montrent que le territoire inuit est intégré aux politiques économiques nationales et provinciales. Ces projets transforment le rapport entre l'État et les populations autochtones, car ils rendent visibles les revendications territoriales inuit. L'Arctic Human Development Report rappelle que le désir du Québec de développer de vastes ressources hydroélectriques dans le Nord conduit à la mise en œuvre de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois, par laquelle les Cris et les Inuit échangent certains droits autochtones contre des compensations, des titres fonciers et des droits exclusifs de chasse et de pêche dans certaines zones²³. La Convention de 1975 constitue donc un tournant : elle reconnaît certains droits territoriaux et ouvre la voie à une affirmation politique plus structurée. Toutefois, cette reconnaissance intervient après une longue période d'intégration asymétrique, durant laquelle le territoire a d'abord été pensé à partir des intérêts de l'État.

Dans ces trois cas, l'intégration des territoires inuit repose donc sur une même logique : l'État impose son cadre territorial, juridique et administratif, tandis que les Inuit sont progressivement incorporés à des structures politiques extérieures. Jens Dahl permet de comprendre ce processus comme une marginalisation structurelle des peuples autochtones dans l'Arctique : les sociétés inuit ne disparaissent pas, mais leur espace politique est réduit par la domination des États modernes. Cette marginalisation ne relève donc pas seulement d'une absence de représentation ; elle est liée à la manière même dont l'Arctique a été construit comme espace étatique, stratégique et économique. Comme le résume Rodon, il s'agit d'un processus d'incorporation dans des États qui « ont étendu leurs frontières vers le nord » sans reconnaître initialement les droits politiques autochtones²⁴.

Les missions religieuses, l'administration coloniale et la sédentarisation renforcent cette intégration. Dans plusieurs régions arctiques, les missions constituent les premiers relais durables de la présence européenne et nord-américaine. Elles introduisent de nouvelles normes religieuses, sociales et familiales, tout en participant à la fixation des populations autour de lieux administratifs, scolaires ou médicaux. Ole Marquardt montre par exemple que la christianisation au Groenland transforme profondément les équilibres sociaux et démographiques : avec la conversion au christianisme, la polygamie et certaines formes de relations socialement acceptées sont progressivement abolies, au profit du mariage chrétien et

²³ *Arctic Human Development Report*, Akureyri, Stefansson Arctic Institute, 2004, p. 96-97.

²⁴ Rodon, art. cit., p.153.

de l'interdiction des relations extra-conjugales²⁵. La sédentarisation, quant à elle, facilite le contrôle administratif des populations et leur intégration dans des économies monétarisées. Mark Nuttall montre, à partir du nord-ouest du Groenland, que l'identité communautaire inuit repose sur un ensemble complexe de valeurs, de normes et de codes moraux partagés, ce qui permet de comprendre pourquoi la transformation des formes d'habitat, de parenté et de subsistance affecte profondément les sociétés locales²⁶.

Ainsi, l'intégration des territoires inuit dans les États modernes ne peut pas être comprise comme un simple processus d'unification administrative. Elle correspond à une construction géopolitique de l'Arctique par les États, dans laquelle les territoires sont incorporés en fonction d'intérêts impériaux, économiques, militaires et stratégiques. Cette intégration a longtemps marginalisé les Inuit en les plaçant dans une position subordonnée au sein des cadres danois, américain et canadien.

C'est précisément cette marginalisation initiale qui permet de comprendre, par contraste, l'importance de leur affirmation politique à partir des années 1970 : en revendiquant des droits territoriaux, une autonomie institutionnelle et une représentation internationale, les Inuit cherchent à transformer une géopolitique arctique historiquement construite sans eux.

Chapitre II - L'Arctique comme espace stratégique étatique

2.1 La militarisation de l'Arctique : un tournant géopolitique majeur durant la guerre froide

La construction géopolitique de l'Arctique ne repose pas seulement sur l'intégration administrative des territoires inuit dans les États modernes. Elle s'explique aussi par la transformation progressive de la région en espace stratégique majeur, notamment à partir de la guerre froide. Longtemps perçu comme une périphérie froide et difficilement accessible, l'Arctique devient, au XX^e siècle, un espace central des rivalités entre grandes puissances. Cette évolution contribue à renforcer la domination des États sur la région, car les territoires arctiques sont alors pensés avant tout en fonction d'enjeux militaires, sécuritaires, énergétiques et économiques.

Dans ce cadre, les Inuit sont largement marginalisés : leurs territoires deviennent des espaces de défense, de surveillance ou d'exploitation, sans que leurs intérêts politiques soient véritablement pris en compte. Comme le souligne Pauline Pic, la militarisation de l'Arctique constitue un phénomène « qui traverse les

²⁵ Ole Marquardt, « Greenland's demography, 1700-2000: The interplay of economic activities and religion », *Études/Inuit/Studies*, vol. 26, n°2, 2002, p. 47-69, ici p. 47-48.

²⁶ Mark Nuttall, *Arctic Homeland: Kinship, Community and Development in Northwest Greenland*, Toronto, University of Toronto Press, 1992, p. 2 ; voir aussi le compte rendu de Jens Dahl, *Canadian Review of Sociology*, vol. 30, n°4, 1993, p. 534-535.

sociétés, les économies [...] et les structures politiques », montrant que ces logiques stratégiques transforment en profondeur l'ensemble de la région²⁷.

La guerre froide constitue un tournant majeur dans cette transformation. À partir de la fin de la Seconde Guerre mondiale, la rivalité entre les États-Unis et l'Union soviétique confère à la région polaire une importance stratégique nouvelle. En raison de la proximité géographique entre les deux superpuissances, l'Arctique devient un espace de contact direct entre les blocs. Pauline Pic souligne ainsi que la région constitue alors « un point nodal essentiel dans la confrontation » Est-Ouest²⁸. Elle rappelle également que la guerre froide correspond au moment où la militarisation « atteint son paroxysme », transformant l'Arctique en véritable front stratégique²⁹.

Cette centralité est renforcée par l'évolution des technologies militaires : avec le développement des bombardiers à longue portée puis des missiles balistiques intercontinentaux, la route la plus courte entre l'Amérique du Nord et l'Union soviétique passe par le pôle Nord. L'Arctique est donc intégré au cœur des stratégies de dissuasion nucléaire et devient une « zone de première frappe privilégiée »³⁰.

Cette militarisation se traduit concrètement par la mise en place d'infrastructures stratégiques à grande échelle. Les États-Unis et leurs alliés développent notamment un réseau de bases militaires et de systèmes de surveillance dans l'ensemble de l'Arctique nord-américain. La Distant Early Warning Line (DEW Line), installée dans les années 1950 en Alaska, au Canada et au Groenland, constitue l'un des dispositifs les plus emblématiques de cette stratégie. Ce réseau de radars vise à détecter toute attaque soviétique et à garantir une capacité de réaction rapide. Pauline Pic, explique que la ligne DEW, construite entre 1954 et 1957, constitue « l'un des développements les plus significatifs » de cette militarisation et a eu « un impact territorial majeur », notamment pour les populations autochtones³¹.

²⁷ Pauline Pic, « Militarisation et sécurité dans l'Arctique... », *Hérodote*, 2025, p. 52.

²⁸ Pauline Pic, « La recomposition des enjeux stratégiques en Arctique », *Les Champs de Mars*, n°30, 2018, p. 158-159.

²⁹ Ibid., p. 52.

³⁰ Pauline Pic, « La recomposition des enjeux stratégiques en Arctique », *Les Champs de Mars*, n°30, 2018, p. 159.

³¹ Ibid., p. 54.

Figure 1 – La région arctique : ouverture progressive d'une région stratégique



(Source : National Snow and Ice Data Center, 2017 ; Frédéric Lasserre ; carte réalisée par Pauline Pic, 2018)

2.2 - Des territoires arctiques intégrés aux stratégies militaires des grandes puissances

Comme l'illustre la carte proposée par Pauline Pic, ces infrastructures relient les territoires arctiques aux centres stratégiques des grandes puissances et inscrivent durablement la région dans les systèmes de défense occidentaux³². L'Arctique cesse alors d'être une marge géographique : il devient une frontière militaire globale.

Le Groenland occupe une place essentielle dans ce dispositif. La base de Thulé, construite par les États-Unis au début des années 1950 dans le nord-ouest du Groenland, constitue l'un des exemples les plus emblématiques de la militarisation de l'Arctique. Sa position géographique, proche du pôle Nord et située sur les trajectoires potentielles entre l'Amérique du Nord et l'Union soviétique, en fait un point stratégique majeur. Axel Kjær Sørensen montre que l'importance géopolitique du Groenland s'accroît fortement durant la guerre froide, dans un contexte où le territoire devient indispensable aux stratégies de défense américaines et danoises³³. La base de Thulé participe ainsi aux systèmes d'alerte avancée, de surveillance aérienne et de défense antimissile. Dans une perspective plus large, Frédéric Lasserre rappelle que le Groenland est perçu par les États-Unis comme un espace d'une importance stratégique

³² Pauline Pic, « La recomposition des enjeux stratégiques en Arctique », *Les Champs de Mars*, n°30, 2018, p. 159-160.

³³ Axel Kjær Sørensen, *Denmark-Greenland in the Twentieth Century*, Copenhagen, Museum Tusulanum Press, 2006.

majeure, certains analystes allant jusqu'à considérer que « celui qui tiendra le Groenland tiendra l'Arctique »³⁴.

Cependant, cette militarisation a des conséquences directes pour les populations inuit. L'installation de la base de Thulé entraîne le déplacement forcé de communautés locales, notamment autour de Qaanaaq. Ces décisions sont prises dans une logique de sécurité internationale, sans véritable consultation des populations concernées. Sørensen montre que cet épisode révèle la subordination des réalités locales aux impératifs militaires des États³⁵. Le cas de Thulé est donc central pour la problématique : il montre que l'Arctique est construit comme un espace stratégique mondial, mais au prix d'une marginalisation concrète des Inuit, pourtant directement affectés par ces décisions. De manière générale, Pic souligne que l'implantation des infrastructures militaires a conduit à des « relocalisations » et à une transformation durable des modes de vie autochtones³⁶.

L'Alaska connaît une dynamique comparable. En raison de sa proximité avec l'Union soviétique, notamment par le détroit de Béring, il devient un élément clé de la défense américaine. Claus-M. Naske et Herman E. Slotnick montrent que la guerre froide renforce considérablement l'importance stratégique de l'Alaska dans les politiques de sécurité des États-Unis³⁷. Le territoire accueille des bases militaires, des stations radar et des infrastructures destinées à surveiller l'espace aérien nord-américain. Les bases d'Eielson et d'Elmendorf, ainsi que les installations liées à la défense antimissile, témoignent de cette intégration de l'Alaska dans l'architecture militaire américaine. Aujourd'hui encore, cette dimension stratégique perdure : comme le montrent Alexeeva et Lasserre, l'Arctique reste un « bastion stratégique » dans les politiques de puissance, notamment pour la Russie, qui en fait un pilier de sa sécurité nationale³⁸.

Dans ce contexte, l'Alaska est pensé principalement comme une plateforme de surveillance et de défense. Cette logique confirme la manière dont les territoires inuit sont intégrés aux stratégies des grandes puissances sans être reconnus comme des espaces politiques autochtones. Geir Hønneland souligne que les régions arctiques restent durablement inscrites dans des architectures stratégiques globales, même après la guerre froide³⁹. Cela signifie que la militarisation de l'Arctique ne constitue pas seulement un phénomène ponctuel lié à l'affrontement Est-Ouest : elle produit des effets durables sur la manière dont les États envisagent la région. Cette logique s'inscrit dans une continuité historique où l'Arctique est

³⁴ Frédéric Lasserre, « Pourquoi Donald Trump veut-il acheter le Groenland ? », *Hérodote*, 2025, p. 10.

³⁵ Axel Kjær Sørensen, *Denmark-Greenland in the Twentieth Century*, Copenhagen, Museum Tusulanum Press, 2006.

³⁶ Frédéric Lasserre, « Pourquoi Donald Trump veut-il acheter le Groenland ? », *Hérodote*, 2025, 54.

³⁷ Claus-M. Naske et Herman E. Slotnick, *Alaska: A History*, Norman, University of Oklahoma Press, 2014.

³⁸ Olga V. Alexeeva et Frédéric Lasserre, « Entre coopération et rivalité... », *Hérodote*, 2025, p. 84.

³⁹ Geir Hønneland, *Arctic Politics, the Law of the Sea and Russian Identity*, London, Palgrave Macmillan, 2017.

envisagé comme une « frontière stratégique à conquérir », particulièrement dans la vision russe contemporaine⁴⁰.

Le nord canadien joue également un rôle central dans cette géopolitique sécuritaire. En raison de son immensité et de sa position entre les États-Unis et l'Union soviétique, il devient un espace essentiel de surveillance continentale. La création du North American Aerospace Defense Command, en 1957, institutionnalise la coopération militaire entre le Canada et les États-Unis. Le territoire canadien accueille plusieurs installations de la DEW Line, qui permettent de surveiller les approches aériennes par l'Arctique. Lassi Heininen analyse cette situation comme une articulation entre souveraineté étatique, coopération militaire et contrôle des territoires nordiques⁴¹. Autrement dit, la militarisation du nord canadien contribue aussi à renforcer la présence de l'État dans des espaces longtemps considérés comme périphériques. Plus largement, la militarisation s'inscrit dans une logique de contrôle territorial qui dépasse la seule dimension militaire, puisqu'elle participe à l'affirmation de la souveraineté des États sur leurs marges arctiques⁴².

2.3 - Une extension des logiques stratégiques : ressources, routes et rivalités contemporaines

Cette logique stratégique affecte directement les populations inuit du Canada. L'installation d'infrastructures militaires et administratives modifie les territoires de chasse, les circulations et les équilibres locaux. Dans certains cas, les autorités canadiennes procèdent à des déplacements de populations afin de renforcer leur présence dans le Nord et d'affirmer leur souveraineté. Ces politiques montrent que les impératifs de sécurité nationale priment souvent sur les droits et les usages des communautés autochtones. Comme le rappellent Alain Beaulieu, Stéphan Gervais et Martin Papillon, les relations entre l'État et les peuples autochtones au Québec et dans le Nord sont marquées par une longue histoire d'encadrement administratif, de dépossession et de recherche de légitimité territoriale⁴³.

À cette dimension militaire s'ajoute progressivement une dimension économique. L'Arctique est aussi intégré aux logiques étatiques par l'exploitation de ses ressources naturelles. Les hydrocarbures, les minerais, la pêche et les grands projets d'aménagement renforcent l'intérêt des États pour la région. En Alaska, l'exploitation pétrolière, notamment autour de Prudhoe Bay, confirme l'importance économique du Grand Nord pour les États-Unis. Au Canada, les projets hydroélectriques du nord québécois transforment les territoires autochtones en espaces de production énergétique. Ces dynamiques économiques prolongent la logique de domination étatique : les territoires inuit sont valorisés comme

⁴⁰ Olga V. Alexeeva et Frédéric Lasserre, « Entre coopération et rivalité... », *Hérodote*, 2025, p. 84.

⁴¹ Lassi Heininen (dir.), *Future Security of the Global Arctic: State Policy, Economic Security and Climate*, Basingstoke, Palgrave Macmillan, 2016.

⁴² Olga V. Alexeeva et Frédéric Lasserre, « Entre coopération et rivalité... », *Hérodote*, 2025, p. 53.

⁴³ Alain Beaulieu, Stéphan Gervais et Martin Papillon (dir.), *Les Autochtones et le Québec : des premiers contacts au Plan Nord*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 2013.

réerves de ressources, mais les populations locales sont longtemps tenues à l'écart des décisions majeures concernant leur exploitation. Comme le montrent Lasserre, Choquet et Escudé, les États cherchent également à étendre leurs droits sur les espaces maritimes arctiques dans une logique de « course à l'appropriation » des ressources potentielles⁴⁴.

Enfin, l'ouverture progressive des routes maritimes arctiques renforce encore la centralité stratégique de la région. La fonte de la banquise rend plus envisageable l'utilisation de passages comme la route maritime du Nord, le passage du Nord-Ouest ou, à plus long terme, une route transpolaire. Ces perspectives replacent l'Arctique au cœur des rivalités économiques et géopolitiques contemporaines. Pauline Pic montre que la recomposition des enjeux stratégiques en Arctique ne se limite plus à la logique militaire de la guerre froide : elle inclut désormais les routes, les ressources et les nouvelles formes de concurrence entre puissances⁴⁵. Là encore, les États demeurent les acteurs dominants, car ce sont eux qui définissent les cadres juridiques, militaires et économiques de l'ouverture arctique. Dans ce contexte, l'Arctique devient un espace de rivalités renouvelées entre puissances, marqué par une combinaison d'enjeux économiques, maritimes et géopolitiques, dans lesquels les États restent les acteurs dominants⁴⁶.

Ainsi, la transformation de l'Arctique en espace stratégique étatique a renforcé la marginalisation politique des Inuit. Durant la guerre froide, leurs territoires sont devenus des zones de surveillance, de défense et de dissuasion nucléaire. Dans la période contemporaine, ils sont également pensés comme des espaces de ressources et de circulation. Cette évolution est essentielle pour comprendre la problématique du mémoire : avant de devenir des acteurs de la gouvernance arctique, les Inuit ont été confrontés à une géopolitique construite par les États, pour les États, et souvent contre leur capacité à décider de l'avenir de leurs territoires.

Chapitre III - L'exploitation économique et l'ouverture de l'Arctique

3.1 - L'Arctique comme espace de ressources énergétiques et minières

L'intégration de l'Arctique dans les logiques étatiques ne s'est pas seulement faite par la souveraineté territoriale ou la militarisation. Elle s'est également construite à travers l'exploitation économique de la région. À partir du XX^e siècle, l'Arctique est progressivement perçu comme un espace de ressources : hydrocarbures, minerais, potentiel hydroélectrique, routes maritimes et réserves

⁴⁴ Frédéric Lasserre, Choquet-Sauvin, Escudé, « Les revendications... », *Hérodote*, 2025, p. 31.

⁴⁵ Pauline Pic, « La recomposition des enjeux stratégiques en Arctique », *Les Champs de Mars*, n°30, 2018.

⁴⁶ Frédéric Lasserre, Choquet-Sauvin, Escudé, « Les revendications... », *Hérodote*, 2025, p. 32-33.

énergétiques. Cette ouverture économique renforce l'intérêt des États et des entreprises pour les territoires arctiques, mais elle contribue aussi à marginaliser les populations inuit dans les processus de décision. Les territoires qu'elles habitent sont alors pensés comme des espaces de production, d'extraction ou de circulation, davantage que comme des espaces politiques autochtones. Comme le soulignent Édouard Pontoizeau et Alex Bigouret, l'Arctique est aujourd'hui perçu comme « l'une des dernières grandes frontières largement inexploitées en termes de ressources naturelles », ce qui explique l'attention croissante qu'il suscite⁴⁷.

L'exploration minière et énergétique joue un rôle central dans cette transformation. Les progrès techniques et les campagnes géologiques menées au XX^e siècle mettent en évidence la présence de ressources importantes dans les régions arctiques : pétrole, gaz, minerais stratégiques, nickel, zinc, fer ou encore terres rares. Klaus Dodds analyse cette dynamique comme une nouvelle forme de compétition pour les ressources polaires, révélatrice de l'intégration croissante de l'Arctique dans l'économie mondiale⁴⁸. La région n'est donc plus seulement perçue comme une périphérie géographique : elle devient un espace stratégique dont les États cherchent à sécuriser l'accès. Cette dynamique s'inscrit dans un contexte global de demande croissante en ressources naturelles, notamment dans un contexte de changement climatique qui rend ces territoires plus accessibles⁴⁹.

Les hydrocarbures occupent une place particulièrement importante dans cette recomposition. L'étude de l'US Geological Survey publiée en 2008 estime que l'Arctique pourrait contenir environ 13 % des réserves mondiales de pétrole non découvertes et près de 30 % des réserves de gaz naturel non découvertes. Ces estimations renforcent l'intérêt des États pour la région et alimentent les revendications de souveraineté sur les espaces maritimes et les plateaux continentaux. Michael Byers montre ainsi que la perspective d'importantes ressources énergétiques intensifie les disputes de souveraineté dans le Grand Nord⁵⁰. L'exploitation des ressources devient donc inséparable d'une logique géopolitique : contrôler l'Arctique, c'est aussi contrôler l'accès à des ressources jugées stratégiques. Toutefois, ces estimations doivent être relativisées : comme le rappellent Pontoizeau et Bigouret, ces ressources sont en grande partie « estimées » et leur exploitation dépend de contraintes techniques, économiques et environnementales importantes⁵¹.

⁴⁷ É. Pontoizeau et A. Bigouret, « Dégel de l'Arctique russe : sous la glace, l'Eldorado énergétique ? », *Hérodote*, 2025, p. 221.

⁴⁸ Klaus Dodds, *The Scramble for the Arctic: Ownership, Exploitation and Conflict in the Far North*, Cambridge, Polity Press, 2010.

⁴⁹ Y. Vaguet, « Dynamique urbaine dans l'Arctique russe », *Hérodote*, 2025, p. 188.

⁵⁰ Michael Byers, *Who Owns the Arctic? Understanding Sovereignty Disputes in the North*, Vancouver, Douglas & McIntyre, 2009.

⁵¹ Pontoizeau & Bigouret, art. cit., p. 222-223.

3.2 - *L'exploitation des territoires inuit : pétrole, hydroélectricité et marginalisation décisionnelle*

L'exemple de Prudhoe Bay, en Alaska, illustre cette articulation entre ressources, souveraineté et domination décisionnelle. La découverte en 1968 d'un immense gisement pétrolier sur la côte nord de l'Alaska transforme la place du territoire dans l'économie américaine. Claus-M. Naske et Herman E. Slotnick montrent que cette découverte s'inscrit dans l'intégration progressive de l'Alaska aux priorités économiques et stratégiques des États-Unis⁵². Dans le contexte des années 1970, marqué par les tensions énergétiques internationales, l'exploitation de Prudhoe Bay répond à un objectif clair : renforcer la sécurité énergétique américaine. Plus largement, cette exploitation des ressources s'inscrit dans une logique historique où les territoires arctiques sont intégrés aux stratégies économiques des États dans une perspective de valorisation des ressources naturelles⁵³.

La construction du Trans-Alaska Pipeline System, inauguré en 1977, confirme cette logique. Cet oléoduc d'environ 1 300 kilomètres, reliant Prudhoe Bay au port de Valdez, symbolise la capacité de l'État américain et des compagnies pétrolières à transformer matériellement l'espace arctique pour l'intégrer aux marchés mondiaux. Mais cette transformation ne se fait pas dans un vide social : elle concerne directement les populations autochtones, notamment les Iñupiat. Norman Chance rappelle que les revendications territoriales autochtones ont bloqué la construction du pipeline et que les compagnies pétrolières ont compris que leurs profits futurs dépendaient du règlement de la question foncière⁵⁴. Cette remarque est essentielle : elle montre que la reconnaissance des droits autochtones, notamment à travers l'Alaska Native Claims Settlement Act de 1971, est aussi liée à des impératifs économiques. Les Inuit et les autres peuples autochtones ne sont pas d'abord reconnus comme acteurs politiques centraux ; ils deviennent visibles lorsque leurs revendications empêchent l'exploitation des ressources.

Le cas du nord québécois révèle une dynamique comparable. Les grands projets hydroélectriques, notamment le complexe de la Baie-James lancé dans les années 1970, traduisent la volonté du Québec et du Canada de mobiliser les ressources du Nord pour des objectifs énergétiques et économiques. Alain Beaulieu montre que ces projets s'inscrivent dans une longue histoire d'intégration des territoires autochtones aux politiques de développement de l'État, souvent sans prise en compte initiale des réalités autochtones⁵⁵. Les rivières, les terres et les espaces de chasse sont alors transformés en infrastructures de production énergétique. Dans cette perspective, Anna Soer parle de « zone sacrificielle », c'est-à-dire des

⁵² Claus-M. Naske et Herman E. Slotnick, *Alaska: A History*, Norman, University of Oklahoma Press, 2014.

⁵³ Pontoizeau & Bigouret, art. cit., p. 222-223.

⁵⁴ Norman Chance, « Alaska Natives and the Land Claims Settlement Act of 1971 », article initialement publié sur le site *Arctic Circle* de l'Université du Connecticut.

⁵⁵ Alain Beaulieu, Stéphan Gervais et Martin Papillon (dir.), *Les Autochtones et le Québec. Des premiers contacts au Plan Nord*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 2013.

territoires dont l'environnement et les populations sont sacrifiés au nom du développement économique et énergétique⁵⁶.

Cette logique d'aménagement entraîne des conséquences importantes pour les populations autochtones. Les barrages, les réservoirs et les infrastructures associées modifient les écosystèmes, les territoires de chasse, de pêche et de trappe. Ghislain Picard et Denis Vaugeois soulignent que ces projets rendent visibles les tensions entre développement économique, contrôle étatique du territoire et droits autochtones⁵⁷. Ce processus s'inscrit dans des rapports de pouvoir inégaux, où « les populations marginalisées portent le poids du sacrifice environnemental »⁵⁸.

La Convention de la Baie-James et du Nord québécois de 1975 marque à cet égard un tournant, car elle reconnaît certains droits territoriaux et politiques aux Cris et aux Inuit. Toutefois, cette reconnaissance intervient après l'annonce des projets et sous la pression des mobilisations autochtones. Elle révèle donc une constante : les Inuit sont rarement associés dès le départ aux décisions concernant leurs territoires ; ils doivent se mobiliser pour être intégrés aux négociations

3 . 3 - L'ouverture maritime de l'Arctique : routes, flux et rivalités contemporaines

L'ouverture économique de l'Arctique prend aussi une dimension maritime. La fonte progressive de la banquise rend plus accessibles certaines routes maritimes, comme le passage du Nord-Ouest, la route maritime du Nord-Est et, à plus long terme, une éventuelle route transarctique. La fonte de la banquise alimente en effet « un enthousiasme médiatique et scientifique face aux opportunités économiques [...] des transports maritimes »⁵⁹.

⁵⁶ A. Soer, « Ressources naturelles et indépendance du Groenland », *Hérodote*, 2025, p. 22.

⁵⁷ Ghislain Picard et Denis Vaugeois (dir.), *Les Premières Nations et les Inuit du Québec*, Québec, Septentrion, 2010.

⁵⁸ A. Soer, « Ressources naturelles et indépendance du Groenland », *Hérodote*, 2025, p. 22.

⁵⁹ F. Lasserre et M. Pichoir, « Les hubs portuaires arctiques », *Hérodote*, 2025, p. 137.

Figure 2– Les principales routes maritimes arctiques (passage du Nord-Est, passage du Nord-Ouest et route transarctique hypothétique) et l'évolution de l'étendue de la banquise entre 2018 et 2019.



Source : NSIDC (2019) ; Frédéric Lasserre (2019) ; Pauline Pic (2019).

Ces perspectives renforcent la centralité de l'Arctique dans les échanges mondiaux. Lassi Heininen souligne que ces transformations contribuent à redéfinir les flux économiques internationaux et à faire de l'Arctique un espace de circulation stratégique⁶⁰. L'enjeu n'est donc plus seulement l'exploitation des ressources, mais aussi le contrôle des mobilités, des passages et des routes commerciales. Cependant, cet essor reste limité : comme le montrent Lasserre et Pichoir, le trafic maritime arctique demeure encore « une fraction marginale du volume mondial », principalement lié à l'exploitation des ressources plutôt qu'au transit international⁶¹.

Cependant, cette ouverture maritime renforce encore la domination décisionnelle des États. Les débats autour des routes arctiques concernent principalement la souveraineté, le droit de la mer, la sécurité maritime, les intérêts commerciaux et la concurrence entre puissances. Les populations inuit, bien que directement concernées par les effets environnementaux et sociaux de ces transformations, restent souvent en position secondaire dans les décisions. Pauline Pic montre que la recomposition stratégique de l'Arctique associe désormais sécurité, ressources et routes maritimes, ce qui accroît la compétition entre acteurs étatiques et économiques⁶². Dans cette recomposition, les Inuit doivent lutter pour faire reconnaître que l'Arctique n'est pas seulement un espace de flux ou d'extraction, mais aussi un espace

⁶⁰ Lassi Heininen (dir.), *Future Security of the Global Arctic: State Policy, Economic Security and Climate*, Basingstoke, Palgrave Macmillan, 2016.

⁶¹ F. Lasserre et M. Pichoir, « Les hubs portuaires arctiques », *Hérodote*, 2025, p. 138.

⁶² Pauline Pic, « La recomposition des enjeux stratégiques en Arctique », *Les Champs de Mars*, n°30, 2018.

habité. Cette dynamique s'inscrit dans une logique de compétition géostratégique accrue entre États, cherchant à contrôler les routes, les ressources et les infrastructures arctiques⁶³.

Ainsi, l'exploitation économique et l'ouverture de l'Arctique renforcent l'invisibilisation géopolitique des Inuit. Les États et les entreprises abordent principalement la région comme un réservoir de ressources, un espace énergétique ou un corridor maritime. Cette représentation réduit la place des populations autochtones dans la définition des priorités politiques. Elle explique pourquoi l'affirmation politique inuit, à partir des années 1970, prend une importance particulière : elle constitue une réponse à une géopolitique qui a longtemps transformé leurs territoires sans leur participation effective. Comme le souligne Soer, cette vision de l'Arctique comme « Eldorado de ressources » tend à invisibiliser les enjeux politiques et sociaux des populations autochtones⁶⁴.

Cette sous-partie permet donc de compléter la démonstration du chapitre I. Après l'intégration territoriale et la militarisation, l'exploitation économique montre une troisième dimension de la domination étatique en Arctique. Les Inuit sont marginalisés non seulement parce qu'ils sont absents des institutions, mais aussi parce que leurs territoires sont pensés à travers des logiques extérieures : souveraineté, défense, ressources, routes et développement. C'est cette construction initiale de l'Arctique comme espace stratégique des États qui rend ensuite nécessaire l'analyse de leur affirmation politique.

Transition :

L'analyse de la première partie a montré que la géopolitique arctique s'est d'abord construite à partir des intérêts des États. L'intégration des territoires inuit, la militarisation de l'Arctique et l'exploitation économique de la région ont longtemps placé les populations autochtones dans une position marginale, sans véritable capacité de décision sur leurs propres territoires.

Cependant, cette marginalisation n'a pas conduit à une disparition politique des Inuit. Au contraire, les transformations imposées par les États ont progressivement nourri des revendications territoriales, culturelles et institutionnelles. À partir des années 1970, les Inuit commencent à s'organiser pour faire reconnaître leurs droits, défendre leur rapport au territoire et construire une représentation politique à différentes échelles.

Il convient donc désormais d'analyser comment les Inuit passent d'une position de populations marginalisées à celle d'acteurs politiques non étatiques, capables de porter des revendications territoriales, de construire des organisations transnationales et d'entrer progressivement dans les espaces de gouvernance internationale.

⁶³ F. Lasserre et M. Pichoir, « Les hubs portuaires arctiques », *Hérodote*, 2025, p. 139.

⁶⁴ Soer, art. cit., p. 23.

DEUXIÈME PARTIE - L'affirmation politique des Inuit : vers l'émergence d'un acteur non étatique

Chapitre I - Des marginalisations subies aux revendications territoriales et à l'autonomie politique

1.1 - Des politiques de marginalisation et de domination des sociétés inuit

L'affirmation politique des Inuit à partir des années 1970 ne peut pas être comprise sans revenir aux politiques de marginalisation qui ont profondément transformé leurs sociétés au XX^e siècle. Les revendications territoriales, les demandes d'autonomie et la structuration politique inuit ne surgissent pas de manière isolée : elles constituent une réponse à plusieurs décennies d'intégration forcée, de déplacements, d'assimilation culturelle et de dépossession décisionnelle. Autrement dit, l'émergence des Inuit comme acteurs politiques non étatiques s'inscrit dans une réaction à une géopolitique arctique longtemps construite sans eux.

Cette évolution s'inscrit dans un processus plus large de décolonisation des peuples autochtones en Arctique, marqué par leur intégration initiale dans les États-nations « sans l'accord des peuples concernés »⁶⁵.

Comme le souligne Cécile Pelaudeix, « les peuples inuit ont longtemps été marginalisés dans les processus de décision politique, malgré leur présence historique sur ces territoires »⁶⁶. Cette marginalisation s'inscrit dans une logique plus large d'intégration des espaces arctiques aux États modernes, au sein de laquelle les populations autochtones sont souvent considérées comme des objets de politiques publiques plutôt que comme des acteurs politiques. Thierry Rodon confirme cette marginalisation en montrant que les territoires arctiques sont gouvernés « depuis le sud », plaçant les populations autochtones dans une position périphérique dans les systèmes décisionnels étatiques⁶⁷.

Les déplacements forcés constituent l'un des exemples les plus visibles de cette marginalisation. Dans plusieurs régions arctiques, les États ont déplacé des communautés inuit afin de répondre à des objectifs administratifs, économiques ou stratégiques. Ces politiques s'inscrivent dans une volonté plus large de restructuration des sociétés autochtones afin de les intégrer aux cadres des États modernes. Comme le rappelle Pelaudeix, les déplacements de populations inuit « répondent à des logiques étatiques de contrôle territorial et de souveraineté »⁶⁸.

⁶⁵ T. Rodon, « Entre dépendance et autodétermination », *Hérodote*, 2025, p. 153.

⁶⁶ Cécile Pelaudeix, *Gouvernance Inuit*, 2010, p. 2.

⁶⁷ T. Rodon, « Entre dépendance et autodétermination », *Hérodote*, 2025, p. 153.

⁶⁸ Cécile Pelaudeix, *Gouvernance Inuit*, 2010, p. 3.

Ces politiques s'inscrivent dans des logiques de colonisation interne visant à consolider la souveraineté des États sur leurs territoires arctiques⁶⁹.

Le cas canadien est particulièrement révélateur. Dans les années 1950, plusieurs familles inuit sont déplacées vers le Haut-Arctique, notamment à Resolute Bay et Grise Fiord. Officiellement présentées comme des mesures destinées à améliorer les conditions de vie, ces politiques répondent aussi à des objectifs de souveraineté dans le contexte de la guerre froide. Le *Arctic Human Development Report* souligne que les sociétés arctiques ont été confrontées à des « transformations rapides liées à l'intervention croissante des États dans leurs territoires »⁷⁰.

Ces interventions étatiques s'intensifient après la Seconde Guerre mondiale, période durant laquelle les États renforcent leur présence dans l'Arctique pour des raisons stratégiques et politiques⁷¹.

Le déplacement géographique a des conséquences profondes : il rompt les liens avec les territoires d'origine, modifie les pratiques de subsistance et fragilise les formes d'organisation communautaire. Ces transformations s'inscrivent dans un processus plus large de recomposition sociale, dans lequel les structures traditionnelles sont profondément affectées. Ces transformations illustrent le fait que l'Arctique a longtemps été conçu comme une « région périphérique fournissant des ressources aux États qui la contrôlent »⁷².

Ces politiques révèlent une tension centrale dans l'histoire politique inuit : pour les États, l'Arctique est souvent perçu comme une frontière stratégique à occuper et à administrer ; pour les Inuit, il constitue un territoire de vie, d'identité et de transmission. Cette opposition explique en grande partie la montée ultérieure des revendications autochtones. Les Inuit ne revendiquent pas seulement des compensations matérielles : ils demandent la reconnaissance d'un rapport politique au territoire.

Cette opposition renvoie à des rapports de pouvoir hérités de la colonisation, dans lesquels les populations autochtones ont été marginalisées dans la définition des politiques territoriales⁷³.

1.2 - Assimilation culturelle, transformations sociales et émergence d'une conscience politique

Les politiques d'assimilation culturelle renforcent cette marginalisation. Au Canada, le système des pensionnats autochtones constitue l'un des instruments les plus violents de cette logique. La

⁶⁹ T. Rodon, « Entre dépendance et autodétermination », *Hérodote*, 2025, p. 154.

⁷⁰ Arctic Human Development Report, 2004, p. 4.

⁷¹ T. Rodon, « Entre dépendance et autodétermination », *Hérodote*, 2025, p. 154.

⁷² Ibid., p. 154.

⁷³ A. Soer, « Ressources naturelles et indépendance du Groenland », *Hérodote*, 2025, p. 22.

Commission de vérité et réconciliation du Canada souligne que ces institutions visaient explicitement à « anéantir la culture, la langue et les structures sociales des peuples autochtones »⁷⁴. Rodon souligne que ces politiques d'assimilation ont été mises en place dans plusieurs régions arctiques, notamment à travers la sédentarisation forcée et les pensionnats⁷⁵.

Elle précise également que « les pensionnats s'inscrivaient dans un projet [...] d'assimilation forcée des peuples indigènes » et qu'ils participaient d'un « génocide culturel »⁷⁶. La séparation des enfants de leurs familles avait pour objectif de rompre les mécanismes de transmission culturelle et d'imposer les normes de la société dominante.

Ces politiques ont eu des effets durables : traumatismes collectifs, perte linguistique, désorganisation sociale. Toutefois, elles ont aussi contribué à nourrir une conscience politique autochtone. En cherchant à effacer les identités autochtones, les États ont paradoxalement renforcé la nécessité d'une mobilisation collective. Cependant, ces transformations contribuent aussi à l'émergence d'une mobilisation politique autochtone, notamment à partir des années 1970⁷⁷.

Les transformations des modes de vie traditionnels participent également de ce processus. Les sociétés inuit reposaient historiquement sur une relation étroite à l'environnement arctique. Mark Nuttall montre que les pratiques de chasse et de mobilité « structurent les relations sociales, les savoirs et l'identité culturelle »⁷⁸. Ces transformations ne signifient pas une disparition des sociétés autochtones, mais leur adaptation à de nouveaux contextes économiques et politiques⁷⁹.

Or, les politiques de sédentarisation, l'introduction de l'économie monétaire et l'intervention croissante des institutions étatiques modifient profondément ces équilibres. Ces transformations ne signifient pas une disparition des sociétés inuit, mais leur recomposition. Comme le souligne Pelaudeix, les Inuit développent progressivement « des formes d'organisation politique leur permettant de défendre leurs intérêts à différentes échelles »⁸⁰.

⁷⁴ Commission de vérité et réconciliation du Canada, *Pensionnats du Canada*, 2015, p. 3.

⁷⁵ Rodon, art. cit., p. 159.

⁷⁶ Ibid., p. vii-viii.

⁷⁷ Rodon, art. cit., p. 159.

⁷⁸ Mark Nuttall, *Anticipation, climate change and movement in Greenland*, 2010, p. 21-22.

⁷⁹ Rodon, art. cit., p. 155.

⁸⁰ Cécile Pelaudeix, op. cit., p. 2.

1.3 - Des revendications territoriales à l'autonomie politique : vers une affirmation inuit

C'est dans ce contexte que les grandes revendications territoriales prennent leur importance à partir des années 1970. En Alaska, l'Alaska Native Claims Settlement Act (1971) constitue un tournant majeur. Selon l'AFN, cet accord intervient dans un contexte où « le développement du champ pétrolier de Prudhoe Bay nécessitait la clarification des droits fonciers autochtones »⁸¹.

L'ANCSA marque une reconnaissance partielle des droits autochtones, tout en les intégrant dans un cadre économique spécifique fondé sur des corporations. Comme le souligne Norman Chance, il transforme les populations autochtones en « actionnaires de terres détenues par des corporations »⁸². Ce type d'accord illustre une forme d'autodétermination encadrée, qui ne remet pas en cause la domination étatique mais l'adapte⁸³.

Au Canada, la Convention de la Baie-James et du Nord québécois (1975) constitue également un moment fondateur. Elle introduit une reconnaissance institutionnelle de droits territoriaux et politiques. Cette reconnaissance s'inscrit dans un rapport de force : les revendications émergent dans un contexte de grands projets économiques affectant directement les territoires autochtones. Ces accords s'inscrivent dans un contexte où les États sont contraints de négocier avec les populations autochtones en raison des revendications territoriales et juridiques croissantes⁸⁴.

Le Groenland suit une trajectoire différente, mais tout aussi essentielle. Après son intégration au Danemark en 1953, le territoire connaît une montée progressive des revendications d'autonomie. Le Home Rule Act de 1979 constitue une première étape majeure. Axel Kjær Sørensen souligne que cette autonomie reste partielle, puisque « la constitution, la politique étrangère, la défense et la monnaie demeurent sous contrôle danois »⁸⁵.

Cette évolution est approfondie avec le Self-Government Act de 2009. Ulrik Pram Gad montre que cette réforme renforce l'idée d'un Groenland « en voie de devenir un acteur politique autonome »⁸⁶. Cependant, cette autonomie reste partielle, notamment en raison du maintien du contrôle de certaines compétences clés par l'État danois⁸⁷.

⁸¹ Alaska Federation of Natives, *Perspectives from AFN*, 2018, p. 3.

⁸² Norman Chance, *Alaska Natives and the Land Claims Settlement Act*, p. 1-2.

⁸³ Rodon, art. cit., p. 156.

⁸⁴ Rodon, art. cit., p. 159.

⁸⁵ Axel Kjær Sørensen, *Denmark-Greenland in the Twentieth Century*, 2006, p. 142-152.

⁸⁶ Ulrik Pram Gad, *Greenland: a post-Danish sovereign nation state in the making*, 2014, p. 1-3.

⁸⁷ Rodon, art. cit., p. 164.

Ces trois exemples — Alaska, Nunavik, Groenland — montrent que l’affirmation politique inuit repose sur une politisation du territoire. Les Inuit revendiquent une capacité de décision sur leurs terres, leurs ressources et leurs institutions. Ils illustrent différentes formes d’autodétermination autochtone, allant de l’autonomie territoriale à des modèles hybrides combinant institutions politiques et structures économiques⁸⁸.

Ainsi, les revendications territoriales et les autonomies politiques constituent une première étape dans l’émergence des Inuit comme acteurs non étatiques. Elles introduisent une rupture fondamentale : l’Arctique ne peut plus être pensé uniquement comme un espace stratégique contrôlé par les États, mais aussi comme un espace politiquement investi par ses populations autochtones. Comme le souligne Soer, ces dynamiques traduisent un « rapport de puissance » entre populations autochtones et États, dans lequel les premières cherchent à s’affirmer comme acteurs politiques à part entière⁸⁹.

Chapitre II - La construction d’un acteur politique transnational inuit

2.1 - L’émergence d’une coopération circumpolaire inuit

L’affirmation politique des Inuit ne se limite pas aux revendications territoriales menées dans le cadre des États. À partir des années 1970, elle prend également une dimension transnationale, avec la volonté de dépasser les frontières héritées de la colonisation et de l’intégration étatique. Les Inuit du Groenland, d’Alaska, du Canada et de Sibérie partagent en effet une histoire marquée par la marginalisation, mais aussi par une appartenance culturelle et territoriale commune à l’espace arctique. Cette prise de conscience favorise progressivement l’émergence d’un acteur politique inuit capable de s’exprimer à l’échelle circumpolaire. Cette dynamique s’inscrit dans un processus plus large de multiplication des acteurs dans la gouvernance arctique, où les populations autochtones participent aux rapports de force aux côtés des États et des organisations internationales⁹⁰.

La création de l’Inuit Circumpolar Conference en 1977, devenue ensuite Inuit Circumpolar Council, constitue une étape majeure dans cette dynamique. Fondée à Utqiagvik, en Alaska, sous l’impulsion notamment d’Eben Hopson, cette organisation vise à rassembler les Inuit séparés par les frontières étatiques afin de défendre leurs intérêts communs. Comme le montre Jens Dahl, cette structuration politique traduit le passage d’une identité autochtone principalement locale ou régionale à une identité

⁸⁸ Rodon, art. cit., p. 155.

⁸⁹ Soer, art. cit., p. 21.

⁹⁰ C. Escudé, « Une géopolitique de la (dé)construction institutionnelle en Arctique », *Hérodote*, 2025, p. 66.

politique circumpolaire⁹¹. Les Inuit ne se présentent plus seulement comme des populations administrées par le Danemark, les États-Unis ou le Canada, mais comme un peuple arctique transnational.

Cette organisation s'inscrit dans un contexte où émergent de nouvelles formes de coopération politique en Arctique, impliquant des acteurs non étatiques aux côtés des États⁹².

Cette organisation répond à un enjeu central : les frontières étatiques ont fragmenté les sociétés inuit, alors même que leurs territoires, leurs pratiques et leurs enjeux dépassent largement ces cadres nationaux. L'ICC permet donc de reconstruire politiquement une continuité inuit à l'échelle de l'Arctique. Cette coopération circumpolaire repose sur plusieurs objectifs : défendre les droits territoriaux, protéger l'environnement arctique, promouvoir les langues et les cultures inuit, et faire reconnaître les Inuit comme acteurs légitimes de la gouvernance régionale. Dans cette perspective, l'ICC devient un outil de représentation politique qui permet aux Inuit de parler d'une seule voix dans les débats internationaux. Comme le montre Escudé, la région arctique elle-même est une construction politique issue de processus de coopération et de représentations concurrentes entre acteurs⁹³.

2.2 - La construction d'une identité politique inuit transnationale

La construction de cet acteur transnational s'inscrit aussi dans le contexte plus large des mobilisations autochtones des années 1970. L'ANCSA de 1971, la Convention de la Baie-James et du Nord québécois de 1975 et le Home Rule groenlandais de 1979 témoignent tous d'une même dynamique : les Inuit ne veulent plus être seulement intégrés dans les institutions étatiques, mais obtenir une capacité réelle de décision sur leurs territoires. Ces avancées restent différentes selon les contextes, mais elles nourrissent une politisation commune. Comme le soulignent Jens Dahl, Jack Hicks et Peter Jull, les revendications inuit relèvent progressivement d'une logique d'autodétermination, dans laquelle le territoire devient le fondement d'un pouvoir politique propre⁹⁴.

Cette politisation s'inscrit dans un mouvement plus large de décolonisation, dans lequel les institutions autochtones cherchent à rééquilibrer les rapports de pouvoir avec les États⁹⁵.

L'ICC joue alors un rôle essentiel dans la formulation d'une identité politique commune. Cette identité ne repose pas uniquement sur une culture partagée, mais sur une expérience historique commune : marginalisation par les États, transformations imposées des modes de vie, exploitation des ressources,

⁹¹ Jens Dahl, *Saami and Inuit: The Politics of Identity*, Aalborg, Aalborg University Press, 2000.

⁹² C. Escudé, « Une géopolitique de la (dé)construction institutionnelle en Arctique », *Hérodote*, 2025, p. 67.

⁹³ C. Escudé, « Une géopolitique de la (dé)construction institutionnelle en Arctique », *Hérodote*, 2025, p. 65.

⁹⁴ Jens Dahl, Jack Hicks et Peter Jull (dir.), *Nunavut: Inuit Regain Control of Their Lands and Their Lives*, Copenhagen, IWGIA, 2000.

⁹⁵ A. Soer, « Ressources naturelles et indépendance du Groenland », *Hérodote*, 2025, p. 21.

militarisation des territoires et exclusion des décisions stratégiques. En ce sens, l'identité inuit circumpolaire devient une ressource politique. Elle permet de transformer une situation de dispersion en capacité de mobilisation collective. Comme l'analyse Dahl, l'identité autochtone dans l'Arctique n'est pas seulement une donnée culturelle ; elle devient un instrument de revendication et d'action politique⁹⁶. Dans cette perspective, l'identité devient un instrument de mobilisation politique, participant à la construction de la région comme espace politique partagé⁹⁷.

Cette dimension transnationale est particulièrement importante pour la problématique, car elle montre que les Inuit commencent à modifier les règles de la géopolitique arctique. Jusque-là, l'Arctique était principalement structuré par les États : Danemark, États-Unis, Canada, Russie, puis organisations interétatiques. Avec l'ICC, les Inuit imposent une autre lecture de l'espace arctique : non plus seulement un espace de souveraineté, de ressources ou de sécurité, mais un espace habité par un peuple réparti de part et d'autre des frontières nationales.

Cette approche remet en cause la vision strictement étatique de la région. La géopolitique arctique ne repose plus uniquement sur les États, mais sur une pluralité d'acteurs – autochtones, ONG, institutions – dont les interactions redéfinissent les rapports de pouvoir dans la région⁹⁸.

2.3 - Les limites et les enjeux de l'affirmation transnationale inuit

La coopération circumpolaire permet aussi aux Inuit de peser davantage dans les débats environnementaux. Les questions liées au changement climatique, à la pollution, aux ressources marines ou à la protection des écosystèmes arctiques concernent directement les communautés inuit. Or ces enjeux dépassent les frontières nationales. L'ICC permet donc de porter ces préoccupations dans des espaces internationaux où les Inuit auraient été isolés s'ils étaient restés enfermés dans des cadres strictement nationaux. Mark Nuttall montre que les sociétés inuit entretiennent un rapport étroit à leur environnement, qui structure à la fois leurs pratiques économiques, sociales et culturelles⁹⁹.

Cette relation au territoire devient alors un argument politique dans les débats sur l'avenir de l'Arctique. Les questions environnementales constituent l'un des principaux terrains de coopération en Arctique, servant de base à l'intégration régionale entre acteurs aux intérêts parfois divergents¹⁰⁰.

⁹⁶ Jens Dahl, *Saami and Inuit: The Politics of Identity*, Aalborg, Aalborg University Press, 2000.

⁹⁷ Escudé, art. cit., p. 66.

⁹⁸ Escudé, art. cit., p. 66.

⁹⁹ Mark Nuttall, *Arctic Homeland: Kinship, Community and Development in Northwest Greenland*, Toronto, University of Toronto Press, 1992.

¹⁰⁰ Escudé, art. cit., p. 68.

Cependant, la construction d'un acteur transnational inuit ne signifie pas l'effacement des différences internes. Les situations politiques du Groenland, de l'Alaska et du Nunavik restent très différentes. Le Groenland dispose d'institutions autonomes fortes depuis le Home Rule de 1979 puis le Self-Government Act de 2009 ; les Inuit d'Alaska sont insérés dans le modèle particulier des corporations autochtones issu de l'ANCSA ; les Inuit du Nunavik évoluent dans le cadre canadien et québécois, notamment depuis la Convention de la Baie-James. Ces différences montrent que l'unité inuit n'est pas automatique : elle se construit politiquement malgré des statuts, des intérêts et des contraintes institutionnelles variés.

Cette diversité des situations nationales illustre le caractère fragmenté de l'Arctique, marqué par des réalités politiques, économiques et sociales très différenciées¹⁰¹.

C'est précisément ce qui donne à l'ICC son importance. L'organisation ne supprime pas les différences entre les régions inuit, mais elle permet de les articuler dans un cadre commun. Elle fonctionne comme un espace de coordination, de représentation et de formulation d'intérêts partagés. Cette capacité à produire une parole politique commune constitue une rupture majeure avec la période précédente, où les Inuit étaient principalement traités comme des populations locales dépendantes des États. Désormais, ils peuvent intervenir dans les débats arctiques comme un acteur collectif.

Les organisations régionales permettent de structurer les interactions entre acteurs et de créer un cadre commun de coopération politique¹⁰².

Cette affirmation transnationale reste néanmoins limitée par le poids des États. L'ICC ne dispose pas d'une souveraineté comparable à celle des gouvernements nationaux. Elle ne peut ni contrôler directement les frontières, ni décider seule de l'exploitation des ressources, ni imposer des normes contraignantes aux États. Son pouvoir repose davantage sur la représentation, l'expertise, la mobilisation internationale et l'influence normative. Mais cette limite ne doit pas être sous-estimée : dans un espace arctique longtemps dominé par des logiques militaires et économiques étatiques, la capacité des Inuit à faire reconnaître leur voix constitue déjà une transformation significative.

Malgré cette ouverture, les États conservent un rôle central dans la gouvernance arctique, notamment en matière de souveraineté et de prise de décision politique¹⁰³.

Ainsi, la construction d'un acteur politique transnational inuit marque une étape essentielle dans la recomposition de la géopolitique arctique. Elle permet aux Inuit de dépasser leur marginalisation dans les cadres nationaux et de se présenter comme un peuple arctique porteur d'intérêts communs. À travers

¹⁰¹ Soer, art. cit., p. 22.

¹⁰² Escudé, art. cit., p. 68.

¹⁰³ Escudé, art. cit., p. 72.

l'Inuit Circumpolar Council, les Inuit ne sont plus seulement des populations concernées par les décisions des États : ils deviennent des acteurs capables de participer aux débats sur la gouvernance, l'environnement, les ressources et l'avenir politique de l'Arctique.

Ces dynamiques traduisent l'émergence d'un véritable « rapport de puissance » entre les populations autochtones, les États et les acteurs internationaux dans l'Arctique contemporain¹⁰⁴.

Chapitre III - L'entrée progressive des Inuit dans les relations internationales

3.1 - L'accès des Inuit aux espaces de gouvernance internationale

L'affirmation politique des Inuit prend une nouvelle dimension lorsque leurs organisations représentatives parviennent à entrer dans les espaces de gouvernance internationale. Après les revendications territoriales et la construction d'une représentation circumpolaire, l'enjeu n'est plus seulement d'obtenir des droits dans le cadre des États, mais de participer aux débats internationaux qui concernent l'avenir de l'Arctique. Cette évolution marque une rupture importante : les Inuit ne sont plus uniquement des populations affectées par les décisions géopolitiques, mais deviennent progressivement des acteurs capables d'influencer les discussions sur l'environnement, les ressources, le développement durable et la gouvernance régionale.

Cette évolution s'inscrit dans un contexte où la gouvernance arctique se caractérise par la multiplication des acteurs, étatiques et non étatiques, participant aux rapports de pouvoir dans la région¹⁰⁵.

Le Conseil de l'Arctique constitue le principal cadre de cette reconnaissance. Créé en 1996 par la Déclaration d'Ottawa, il réunit les huit États arctiques — Canada, États-Unis, Danemark, Islande, Norvège, Suède, Finlande et Russie — autour de questions liées à l'environnement, au développement durable et à la coopération scientifique. Comme l'analyse Oran R. Young, le Conseil de l'Arctique représente une forme originale de gouvernance régionale, fondée davantage sur la coopération et la coordination que sur la contrainte juridique¹⁰⁶. Il ne s'agit donc pas d'une organisation internationale classique dotée d'un fort pouvoir décisionnel, mais d'un forum de dialogue où se construisent des normes, des expertises et des orientations communes.

Le Conseil de l'Arctique apparaît comme l'institution centrale de cette gouvernance régionale, rassemblant États, organisations autochtones et observateurs dans un cadre de coopération inédit¹⁰⁷.

¹⁰⁴ Soer, art. cit., p. 21.

¹⁰⁵ C. Escudé, « Une géopolitique de la (dé)construction institutionnelle en Arctique », *Hérodote*, 2025, p. 66.

¹⁰⁶ Oran R. Young, *Arctic Politics: Conflict and Cooperation in the Circumpolar North*, Hanover, University Press of New England, 1992.

¹⁰⁷ C. Escudé, « Une géopolitique de la (dé)construction institutionnelle en Arctique », *Hérodote*, 2025, p. 67.

3.2 - Une participation inédite mais encadrée des Inuit dans la gouvernance arctique

L'originalité majeure du Conseil de l'Arctique réside dans la place accordée aux peuples autochtones. Dès sa création, plusieurs organisations autochtones obtiennent le statut de « participants permanents », dont l'Inuit Circumpolar Council. Ce statut permet aux représentants inuit de participer aux réunions, de contribuer aux groupes de travail et de faire entendre leurs positions dans les débats. Pour Oran R. Young, cette présence constitue une innovation importante, car elle introduit des acteurs non étatiques dans un cadre principalement intergouvernemental¹⁰⁸. Les Inuit accèdent ainsi à un espace diplomatique où ils peuvent dialoguer directement avec les États arctiques. Cette configuration institutionnelle constitue une innovation majeure en intégrant des représentants autochtones dans un système dominé par les États¹⁰⁹.

Camille Escudé souligne également cette spécificité en montrant que le Conseil associe les représentants des États souverains et ceux des peuples autochtones dans une même structure de coopération¹¹⁰. Cette configuration ne supprime pas les rapports de force, mais elle modifie la manière dont l'Arctique est gouverné. Les États ne sont plus totalement seuls à définir les priorités régionales : ils doivent désormais composer avec des organisations autochtones capables de produire des expertises, de formuler des revendications et de rappeler que l'Arctique est un espace habité.

En effet, la gouvernance arctique repose sur des interactions entre acteurs multiples, où les organisations autochtones participent à la production des représentations et des politiques de la région¹¹¹.

La participation des Inuit au Conseil de l'Arctique se manifeste notamment dans les débats environnementaux. Le changement climatique affecte directement les sociétés inuit, en transformant les conditions de chasse, de déplacement, d'habitat et de sécurité alimentaire. Dans ce contexte, les représentants inuit mobilisent leurs savoirs environnementaux pour participer à la compréhension des transformations arctiques. Le *Arctic Resilience Report* souligne ainsi l'importance des savoirs autochtones dans l'analyse des changements environnementaux et dans l'élaboration de réponses adaptées aux réalités locales¹¹².

Cette reconnaissance donne aux Inuit une légitimité particulière : ils ne parlent pas seulement comme populations vulnérables, mais comme détenteurs de connaissances utiles à la gouvernance de la région. La protection de l'environnement constitue l'un des principaux terrains de coopération, servant de base à l'intégration régionale entre acteurs aux intérêts divergents¹¹³.

¹⁰⁸ Oran R. Young, « The Arctic Council: Governance within the Far North ».

¹⁰⁹ C. Escudé, « Une géopolitique de la (dé)construction institutionnelle en Arctique », *Hérodote*, 2025, p. 67.

¹¹⁰ Camille Escudé, « Le Conseil de l'Arctique, la force des liens faibles », 2017.

¹¹¹ C. Escudé, « Une géopolitique de la (dé)construction institutionnelle en Arctique », *Hérodote*, 2025, p. 66.

¹¹² *Arctic Resilience Report*, Stockholm Environment Institute, 2016.

¹¹³ C. Escudé, « Une géopolitique de la (dé)construction institutionnelle en Arctique », *Hérodote*, 2025, p. 68.

Cette entrée dans les relations internationales transforme donc leur position politique. Les Inuit peuvent désormais intervenir dans des discussions qui dépassent les cadres nationaux : protection des écosystèmes, pollution, développement durable, routes maritimes, gestion des ressources et adaptation climatique. Leur influence ne repose pas sur la puissance militaire ou économique, mais sur la représentation politique, l'expertise, les savoirs autochtones et la capacité à internationaliser leurs revendications. C'est en ce sens que l'on peut parler d'une première forme de diplomatie inuit. La gouvernance arctique s'inscrit dans un système où interviennent également des acteurs extérieurs (organisations internationales, ONG, États non arctiques), renforçant la dimension globale des enjeux¹¹⁴.

Les espaces de discussion arctiques dépassent désormais les institutions formelles, incluant également des conférences internationales où se développent des pratiques de diplomatie informelle et de dialogue entre acteurs multiples¹¹⁵.

3.3 - Une influence réelle mais limitée face à la domination des États

Cependant, cette participation reste limitée. Le Conseil de l'Arctique demeure une institution dominée par les États. Les décisions reposent sur le consensus entre les États membres, et les participants permanents ne disposent pas du même pouvoir décisionnel qu'eux¹¹⁶. Camille Escudé rappelle également que le Conseil fonctionne selon une logique de *soft law*, c'est-à-dire une gouvernance non contraignante, davantage fondée sur la discussion que sur l'obligation juridique¹¹⁷. Les Inuit peuvent donc influencer les débats, contribuer aux expertises et orienter certaines priorités, mais ils ne peuvent pas imposer leurs positions aux États. Le Conseil de l'Arctique demeure une structure dominée par les États, qui conservent le contrôle des décisions et définissent les règles de participation des autres acteurs¹¹⁸.

Le fonctionnement du Conseil repose sur une logique de coopération non contraignante, où les décisions sont prises par consensus et ne constituent pas des obligations juridiques strictes¹¹⁹.

Cette limite est essentielle pour répondre à la problématique du mémoire. L'entrée des Inuit dans les relations internationales transforme bien la géopolitique arctique, car elle remet en cause l'exclusion totale des peuples autochtones et introduit des acteurs non étatiques dans la gouvernance régionale. Mais cette transformation reste partielle : les États conservent la maîtrise des décisions majeures, notamment en matière de souveraineté, de sécurité, de politique étrangère et d'exploitation des ressources.

¹¹⁴ C. Escudé, « Une géopolitique de la (dé)construction institutionnelle en Arctique », *Hérodote*, 2025, p. 66.

¹¹⁵ É. Canova, « L'Union européenne dans les conférences arctiques », *Hérodote*, 2025, p. 102.

¹¹⁶ Oran R. Young, « The Arctic Council: Governance within the Far North ».

¹¹⁷ Camille Escudé, « Le Conseil de l'Arctique, la force des liens faibles », 2017.

¹¹⁸ C. Escudé, « Une géopolitique de la (dé)construction institutionnelle en Arctique », *Hérodote*, 2025, p. 72.

¹¹⁹ C. Escudé, « Une géopolitique de la (dé)construction institutionnelle en Arctique », *Hérodote*, 2025, p. 68

Cette situation traduit un équilibre entre ouverture à de nouveaux acteurs et maintien de la souveraineté des États arctiques sur les décisions majeures¹²⁰.

Ainsi, la participation des Inuit au Conseil de l'Arctique illustre une recomposition progressive de la gouvernance arctique. Elle ne renverse pas la domination étatique, mais elle oblige les États à reconnaître l'existence d'acteurs autochtones organisés, capables de parler au nom de populations longtemps marginalisées. Cette évolution marque une étape décisive dans l'affirmation politique inuit : après avoir revendiqué des droits territoriaux et construit une représentation circumpolaire, les Inuit entrent dans les relations internationales comme des acteurs de la gouvernance arctique.

La gouvernance arctique apparaît ainsi comme un espace de coopération complexe où se recomposent les rapports de pouvoir entre États, organisations autochtones et acteurs internationaux¹²¹.

Transition :

L'analyse de la deuxième partie a mis en évidence l'émergence progressive des Inuit comme acteurs politiques non étatiques. À travers leurs revendications territoriales, la mise en place de formes d'autonomie et la structuration d'organisations transnationales, les Inuit sont parvenus à s'imposer comme des interlocuteurs légitimes dans les dynamiques politiques et diplomatiques de l'Arctique. Cette affirmation politique marque une rupture avec la période antérieure, caractérisée par leur marginalisation au sein des stratégies étatiques.

Toutefois, cette montée en puissance ne se limite pas à une reconnaissance symbolique ou institutionnelle : elle produit également des effets concrets sur la manière dont l'Arctique est gouverné. En s'insérant dans les espaces de décision et en participant aux débats internationaux, les Inuit contribuent à transformer les modes de régulation de la région, en introduisant de nouveaux acteurs, de nouvelles normes et de nouvelles formes de légitimité.

Il convient donc désormais d'analyser dans quelle mesure cette affirmation politique reconfigure effectivement la géopolitique arctique. La troisième partie s'intéresse ainsi aux effets de cette dynamique sur les formes de gouvernance, en mettant en évidence une recomposition partielle du système régional, marquée à la fois par une ouverture à des acteurs non étatiques et par le maintien des logiques de puissance étatique.

¹²⁰ Ibid., p. 72.

¹²¹ Ibid., p. 66.

TROISIÈME PARTIE - Une recomposition partielle de la géopolitique arctique sous l'effet de l'affirmation inuit

Chapitre I - Une redéfinition des formes de gouvernance arctique

1.1 - Vers une gouvernance arctique plus hybride : remise en cause du monopole étatique

L'affirmation politique des Inuit ne conduit pas à un renversement complet de la domination étatique en Arctique, mais elle transforme progressivement les formes de gouvernance de la région. Alors que l'Arctique avait longtemps été pensé comme un espace contrôlé par les États, les dynamiques engagées depuis les années 1970 introduisent de nouveaux acteurs dans les processus de décision. Cette évolution donne naissance à une gouvernance plus hybride, dans laquelle les États conservent une place dominante, mais doivent désormais composer avec des institutions autonomes, des organisations autochtones et des formes de représentation transnationale. Comme le souligne la littérature récente, l'Arctique ne constitue plus un espace marginal, mais un espace « au cœur des relations internationales », marqué par la multiplicité des acteurs et des niveaux d'intervention¹²².

Le cas du Groenland illustre cette redéfinition. Après plusieurs siècles d'administration coloniale puis d'intégration au royaume du Danemark, le territoire connaît une évolution institutionnelle majeure avec le Home Rule Act de 1979. Cette réforme accorde au Groenland une autonomie interne et permet la création d'institutions propres, notamment un parlement groenlandais, l'Inatsisartut, et un gouvernement local, le Naalakkersuisut. Comme le montre Axel Kjær Sørensen, cette évolution marque le passage progressif d'une administration coloniale à une revendication croissante d'autonomie politique¹²³. Elle transforme donc la place des Inuit du Groenland dans la gouvernance de leur territoire : ils ne sont plus seulement administrés par Copenhague, mais disposent d'un pouvoir institutionnel sur plusieurs politiques internes.

1.2 - Des recompositions institutionnelles réelles mais encadrées par les États

Cette autonomie demeure cependant encadrée. Le Danemark conserve des compétences importantes, notamment en matière de défense, de politique étrangère et de monnaie. Cette situation montre que la gouvernance arctique se recompose sans faire disparaître la souveraineté étatique. Le Groenland devient un espace politique doté d'institutions propres, mais il reste intégré à un cadre constitutionnel danois. Frank Sejersen souligne ainsi la tension entre autonomie politique et dépendance

¹²² Escudé-Joffres Camille, Pic Pauline, Vidal Florian, *L'Arctique, défis et perspectives pour la gouvernance du XXIe siècle*, 2020, p. 5-7.

¹²³ Axel Kjær Sørensen, *Denmark-Greenland in the Twentieth Century*, Copenhagen, Museum Tusulanum Press, 2006.

économique, caractéristique des trajectoires postcoloniales dans l'Arctique¹²⁴. Cette tension est essentielle : elle montre que la transformation géopolitique existe, mais qu'elle reste partielle.

Le Self-Government Act de 2009 renforce cette dynamique. Il élargit les compétences des autorités groenlandaises, notamment dans le domaine des ressources naturelles, et reconnaît les Groenlandais comme un peuple au sens du droit international. Ulrik Pram Gad analyse cette évolution comme une étape importante dans la construction d'une identité politique groenlandaise, liée à la revendication d'autodétermination¹²⁵. Cette reconnaissance modifie les normes de gouvernance : le Groenland n'est plus seulement un territoire périphérique du royaume danois, mais un espace politique dont la population peut revendiquer un droit à décider de son avenir.

La question de l'indépendance groenlandaise prolonge cette recomposition. Le Self-Government Act prévoit la possibilité d'une indépendance future, si celle-ci est décidée démocratiquement par la population. Cette perspective montre que l'affirmation politique inuit peut aller jusqu'à remettre en question les cadres classiques de la souveraineté étatique. Toutefois, cette possibilité reste limitée par plusieurs contraintes : dépendance financière envers le Danemark, faible diversification économique, coûts élevés des infrastructures et poids des enjeux géopolitiques. Comme le souligne Sejersen, les ressources naturelles sont souvent perçues comme un levier d'indépendance, mais leur exploitation soulève aussi des incertitudes économiques et environnementales¹²⁶.

La redéfinition de la gouvernance arctique ne se limite pas au Groenland. Elle se manifeste également à l'échelle régionale à travers le Conseil de l'Arctique. Créé en 1996 par la Déclaration d'Ottawa, ce forum réunit les huit États arctiques, mais il accorde aussi une place spécifique aux organisations autochtones grâce au statut de participants permanents. Cette innovation est fondamentale : elle permet à des acteurs non étatiques, dont l'Inuit Circumpolar Council, de participer directement aux discussions internationales sur l'Arctique. Oran R. Young voit dans le Conseil de l'Arctique une forme originale de gouvernance régionale, fondée sur la coopération plutôt que sur la contrainte juridique¹²⁷.

1.3 - Une gouvernance inclusive mais asymétrique : entre ouverture et maintien de la domination étatique

Cette organisation s'inscrit dans une évolution plus large vers une gouvernance fondée sur des mécanismes souples. Comme le montre Christelle Calmels, la gouvernance arctique s'est progressivement

¹²⁴ Frank Sejersen, *Rethinking Greenland and the Arctic in the Era of Climate Change*, Londres/New York, Routledge, 2015.

¹²⁵ Ulrik Pram Gad, « Greenlandic Identity and Danish Colonialism », *Arctic Anthropology*.

¹²⁶ Frank Sejersen, *Rethinking Greenland and the Arctic in the Era of Climate Change*, 2015.

¹²⁷ Oran R. Young, *Arctic Politics: Conflict and Cooperation in the Circumpolar North*, Hanover, University Press of New England, 1992.

structurée en un « régime complexe » dans lequel « les États côtiers jouissent d'une compétence considérable », tout en coexistant avec une multiplicité d'arrangements institutionnels¹²⁸. Cette situation traduit une recomposition, mais aussi une continuité : les États restent au cœur du système.

Le statut de participant permanent transforme la place des Inuit dans les relations internationales. Il leur permet d'intervenir dans les réunions, de contribuer aux groupes de travail et de faire valoir leurs intérêts dans les débats sur l'environnement, le développement durable ou les ressources. Cependant, cette participation s'inscrit dans un cadre institutionnel asymétrique. Comme le rappelle le fonctionnement du Conseil, les organisations autochtones « ne disposent pas du droit de vote » malgré leur participation aux discussions¹²⁹.

Cette inclusion transforme aussi les normes de décision. Les savoirs autochtones, longtemps marginalisés, sont progressivement reconnus comme des sources légitimes de connaissance. Cette évolution s'inscrit dans une gouvernance fondée sur la coopération scientifique et l'expertise, que certains auteurs qualifient de « diplomatie scientifique »¹³⁰. Elle contribue à intégrer les populations locales dans la production des connaissances sur l'environnement arctique.

Cependant, cette gouvernance plus inclusive reste asymétrique. Les décisions du Conseil de l'Arctique reposent sur le consensus entre les États membres, et les participants permanents ne disposent pas d'un pouvoir décisionnel équivalent. De manière plus large, la gouvernance arctique demeure structurée par les souverainetés nationales. Comme le rappelle la littérature juridique, l'Arctique n'est pas un bien commun global, mais un espace majoritairement placé sous juridiction étatique, notamment dans le cadre de la Convention des Nations unies sur le droit de la mer¹³¹.

Enfin, cette gouvernance hybride s'inscrit dans un contexte marqué par la persistance de tensions géopolitiques. Malgré les dynamiques de coopération, l'Arctique reste un espace stratégique, traversé par des rivalités territoriales, des revendications de souveraineté et des dynamiques de remilitarisation¹³². Cette coexistence entre coopération et compétition illustre le caractère ambivalent de la gouvernance régionale.

¹²⁸ Calmels Christelle, *La gouvernance de l'océan Arctique à l'aune de la théorie des régimes internationaux*, 2020, p. 2.

¹²⁹ *Entre tensions et coopération : le défi de la gouvernance de l'Arctique*, Cairn, p. 160-165.

¹³⁰ Calmels Christelle, *op. cit.*, p. 3-4.

¹³¹ *Ibid.*, p. 7.

¹³² Escudé-Joffres Camille, Pic Pauline, Vidal Florian, *L'Arctique, défis et perspectives pour la gouvernance du XXI^e siècle*, 2020, p. 5-7.

Ainsi, la gouvernance arctique contemporaine peut être qualifiée d'hybride. Elle associe des États souverains, des gouvernements autonomes comme celui du Groenland, des organisations autochtones transnationales, des institutions régionales comme le Conseil de l'Arctique, ainsi que des acteurs scientifiques et économiques. Cette pluralité d'acteurs marque une rupture avec une géopolitique arctique uniquement dominée par les États. Pour autant, cette recomposition reste partielle : les États conservent le contrôle des décisions majeures liées à la défense, à la souveraineté, aux frontières et à l'exploitation stratégique des ressources.

Cette redéfinition des formes de gouvernance constitue donc l'un des effets majeurs de l'affirmation politique inuit. Les Inuit ne sont plus seulement des populations concernées par les transformations de l'Arctique ; ils deviennent des acteurs capables de participer à la production des normes, des expertises et des orientations politiques régionales. Mais leur pouvoir demeure encadré. C'est précisément dans cette tension entre reconnaissance et limitation que se situe la transformation partielle de la géopolitique arctique.

Chapitre II - Une capacité d'influence réelle des Inuit

2.1 - Un soft power autochtone fondé sur la légitimité et la participation internationale

L'affirmation politique des Inuit ne se traduit pas seulement par une présence institutionnelle accrue dans les espaces de gouvernance arctique. Elle repose aussi sur une capacité d'influence réelle, même lorsque les Inuit ne disposent pas d'un pouvoir décisionnel équivalent à celui des États. Cette influence passe par plusieurs leviers : la diplomatie climatique, la mobilisation des savoirs autochtones, la participation aux forums internationaux et la capacité à transformer certaines questions locales en enjeux globaux. En ce sens, les Inuit développent une forme de soft power autochtone, fondée moins sur la contrainte que sur la légitimité, l'expertise et la capacité à orienter les débats.

Cette forme d'influence peut être rapprochée du concept de *soft power* développé par Joseph Nye, qui désigne la capacité d'un acteur à « obtenir les résultats souhaités par l'attraction plutôt que par la contrainte ou la coercition »¹³³. Dans cette perspective, le pouvoir ne repose pas uniquement sur des ressources matérielles ou militaires, mais aussi sur la capacité à influencer les normes, les représentations et les préférences des autres acteurs. Les Inuit s'inscrivent pleinement dans cette logique, en mobilisant leur légitimité environnementale et leur statut de populations directement affectées par les transformations de l'Arctique pour peser sur les débats internationaux.

¹³³ Joseph S. Nye, *Soft Power: The Means to Success in World Politics*, New York, PublicAffairs, 2004.

Le statut de « participants permanents » au Conseil de l'Arctique constitue l'un des premiers instruments de cette influence. Il permet à des organisations autochtones comme l'Inuit Circumpolar Council de participer aux travaux de l'organisation, d'intervenir dans les discussions et de contribuer aux groupes spécialisés. Comme le souligne l'*Arctic Human Development Report*, cette reconnaissance marque une rupture avec les pratiques antérieures, caractérisées par l'exclusion des peuples autochtones des processus internationaux¹³⁴. Jens Dahl analyse cette évolution comme la reconnaissance d'un véritable « espace politique autochtone » dans les relations internationales arctiques¹³⁵.

Cette évolution marque une rupture avec les situations héritées de domination. En effet, les peuples autochtones, longtemps marginalisés, étaient historiquement soumis à des politiques d'assimilation « marquées par la violence et la domination »¹³⁶. Leur intégration actuelle dans les instances internationales traduit donc une transformation profonde de leur statut : ils passent progressivement « du statut de minorité sous tutelle à celui de citoyens de plein exercice »¹³⁷. Jens Dahl analyse cette évolution comme l'émergence d'un véritable espace politique autochtone dans les relations internationales arctiques.

Cependant, cette participation reste encadrée. Les participants permanents ne disposent pas d'un pouvoir équivalent à celui des États membres, puisque les décisions du Conseil de l'Arctique reposent sur le consensus entre les huit États arctiques. Jens Dahl, Jack Hicks et Peter Jull soulignent ainsi que cette participation demeure institutionnellement limitée : les peuples autochtones sont intégrés aux processus de gouvernance, mais sans souveraineté pleine¹³⁸. Malgré cette limite, leur présence leur permet d'influencer les débats, de faire valoir leurs priorités et de rendre visibles des enjeux longtemps absents des discussions interétatiques.

Cette situation illustre également ce que Robert Keohane et Joseph Nye qualifient d'« interdépendance complexe », caractérisée par la multiplication des acteurs et des canaux d'influence dans les relations internationales¹³⁹. Dans ce cadre, le pouvoir ne se limite plus aux États et à la force militaire, mais circule à travers des réseaux institutionnels, transnationaux et normatifs, dans lesquels des acteurs non étatiques comme les Inuit peuvent exercer une influence réelle.

¹³⁴ *Arctic Human Development Report*, Akureyri, Stefansson Arctic Institute, 2004.

¹³⁵ Jens Dahl, *The Indigenous Space and Marginalized Peoples in the Arctic*, Aalborg, Aalborg University Press, 2000.

¹³⁶ Chapitre 7. L'émergence d'une géopolitique des peuples autochtones, p. 131.

¹³⁷ Chapitre 7. L'émergence d'une géopolitique des peuples autochtones, p. 136.

¹³⁸ Jens Dahl, Jack Hicks et Peter Jull (dir.), *Nunavut: Inuit Regain Control of Their Lands and Their Lives*, Copenhagen, IWGIA, 2000.

¹³⁹ Robert O. Keohane et Joseph S. Nye, *Power and Interdependence*, 4e éd., Boston, Longman, 2012

2.2 - Une influence fondée sur l'expertise environnementale et les savoirs autochtones

Cette influence est particulièrement forte dans le domaine environnemental. Les Inuit vivent directement les effets du changement climatique : réduction de la banquise, modification des routes migratoires animales, fragilisation des pratiques de chasse, transformations des déplacements et risques accrus pour la sécurité alimentaire. Le *Arctic Climate Impact Assessment* souligne que l'Arctique est l'une des régions les plus touchées par le réchauffement climatique et que ces mutations affectent directement les sociétés autochtones¹⁴⁰. Cette expérience directe constitue une source de légitimité politique. Comme le souligne la littérature scientifique, les populations autochtones disposent de connaissances spécifiques issues de leur relation au milieu, qui sont essentielles pour comprendre les transformations en cours. Ainsi, « les populations autochtones [...] disposent de clés de compréhension qui leur sont propres » et leur inclusion est devenue « un facteur incontournable de compréhension » des dynamiques arctiques¹⁴¹.

La diplomatie climatique inuit repose ainsi sur une politisation du changement climatique. Sheila Watt-Cloutier joue un rôle central dans cette dynamique en présentant le réchauffement de l'Arctique comme une question de droits humains. Dans *The Right to Be Cold*, elle montre que la dégradation de l'environnement arctique menace non seulement les conditions matérielles de vie des Inuit, mais aussi leur culture, leur identité et leur droit à continuer à vivre selon leurs pratiques propres¹⁴². Cette approche transforme le climat en enjeu politique et juridique : défendre la banquise, ce n'est pas seulement défendre un écosystème, c'est défendre un mode de vie et un droit collectif à l'existence.

Dans cette perspective, la capacité des Inuit à transformer une expérience locale en enjeu global correspond pleinement à la logique du soft power : ils contribuent à redéfinir les cadres d'interprétation des enjeux internationaux, en imposant une lecture du changement climatique fondée sur les droits humains et la justice environnementale.

Les savoirs autochtones constituent un autre levier majeur d'influence. Longtemps marginalisés au profit des expertises scientifiques occidentales, ils sont aujourd'hui de plus en plus reconnus dans la gouvernance environnementale arctique. Mark Nuttall montre que les sociétés inuit développent une connaissance fine de leur environnement à travers les pratiques quotidiennes de chasse, de pêche, de déplacement et d'observation des cycles naturels¹⁴³. Ces savoirs permettent de repérer des transformations

¹⁴⁰ *Arctic Climate Impact Assessment*, Cambridge, Cambridge University Press, 2005.

¹⁴¹ Escudé-Joffres C., Pic P., Vidal F., *L'Arctique, défis et perspectives pour la gouvernance du XXIe siècle*, 2020, p. 4-5.

¹⁴² Sheila Watt-Cloutier, *The Right to Be Cold: One Woman's Story of Protecting Her Culture, the Arctic and the Whole Planet*, Minneapolis, University of Minnesota Press, 2015.

¹⁴³ Mark Nuttall, *Arctic Homeland: Kinship, Community and Development in Northwest Greenland*, Toronto, University of Toronto Press, 1992.

parfois invisibles dans les données scientifiques classiques, car ils reposent sur une expérience longue, située et transmise entre générations.

Cette reconnaissance s'inscrit dans une évolution plus large des normes internationales, qui tendent à valoriser les connaissances locales. Comme le souligne la Convention sur la diversité biologique, il est nécessaire de « respecter, préserver et maintenir les connaissances [...] des communautés autochtones »¹⁴⁴. Les Inuit deviennent ainsi des producteurs de savoirs, et non plus seulement des objets d'étude.

Fikret Berkes définit les savoirs écologiques traditionnels comme un ensemble cumulatif de connaissances, de pratiques et de croyances, évoluant par adaptation aux changements environnementaux¹⁴⁵. Dans le contexte arctique, cette définition est essentielle : les savoirs inuit ne sont pas seulement des témoignages culturels, mais de véritables ressources pour comprendre les transformations du milieu. Leur intégration dans les travaux du Conseil de l'Arctique et dans les rapports environnementaux contribue donc à modifier les normes de production du savoir. Les Inuit ne sont plus seulement observés par les chercheurs ; ils deviennent eux-mêmes producteurs de connaissances.

Cette reconnaissance n'est toutefois pas sans ambiguïté. Comme le rappelle Nuttall, l'intégration des savoirs autochtones dans des cadres institutionnels dominés par la science occidentale peut conduire à leur simplification ou à leur instrumentalisation¹⁴⁶. Le risque est de les réduire à de simples données environnementales, détachées de leur dimension sociale, culturelle et politique. Pour les Inuit, la reconnaissance de leurs savoirs doit donc aller de pair avec leur participation effective aux décisions. Autrement dit, il ne suffit pas de consulter les communautés : il faut reconnaître leur capacité à définir les priorités de gouvernance.

2.3 - Une influence internationale réelle mais limitée par la domination étatique

Les mobilisations internationales inuit renforcent cette capacité d'influence. L'Inuit Circumpolar Council joue ici un rôle central en formulant des positions communes à l'échelle circumpolaire. La *Inuit Declaration on Sovereignty in the Arctic* affirme la nécessité de reconnaître les Inuit comme des acteurs légitimes dans la gouvernance de l'Arctique et insiste sur leur droit à participer aux décisions concernant leurs territoires¹⁴⁷. De même, l'*Inuit Arctic Policy* met l'accent sur l'autodétermination, la protection de l'environnement et le développement durable¹⁴⁸. Ces textes permettent aux Inuit de produire leur propre

¹⁴⁴ Escudé-Joffres C., Pic P., Vidal F., *L'Arctique, défis et perspectives pour la gouvernance du XXIe siècle*, 2020, p. 16.

¹⁴⁵ Fikret Berkes, *Sacred Ecology*, New York, Routledge, 2012.

¹⁴⁶ Mark Nuttall, *Arctic Homeland*, 1992.

¹⁴⁷ Inuit Circumpolar Council, *A Circumpolar Inuit Declaration on Sovereignty in the Arctic*, 2009.

¹⁴⁸ Inuit Circumpolar Council, *Inuit Arctic Policy*, 2010.

discours politique sur l'Arctique, au lieu de seulement réagir aux politiques des États. Cette dynamique s'inscrit dans un processus d'« internationalisation des revendications »¹⁴⁹, qui permet aux Inuit de peser dans les débats globaux.

Cette stratégie s'appuie aussi sur les instruments du droit international. La Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones reconnaît notamment le droit à l'autodétermination, à la participation politique et à la protection des terres et ressources autochtones¹⁵⁰. Les Inuit peuvent ainsi mobiliser ce cadre juridique pour légitimer leurs revendications dans les forums internationaux. L'action de Sheila Watt-Cloutier devant la Commission interaméricaine des droits de l'homme en 2005 illustre cette capacité à transformer les effets du changement climatique en question de responsabilité internationale et de droits fondamentaux¹⁵¹.

L'influence inuit s'exerce également dans les relations avec des acteurs extérieurs à l'Arctique. L'épisode de l'interdiction européenne des produits dérivés du phoque, adoptée en 2009, montre la capacité des organisations inuit à contester des normes internationales lorsqu'elles menacent leurs pratiques économiques et culturelles. L'Inuit Circumpolar Council a dénoncé cette mesure comme une méconnaissance des réalités inuit et de l'importance sociale de la chasse au phoque¹⁵². Même si l'Union européenne a prévu des exemptions pour les produits issus de la chasse autochtone, cette controverse révèle un enjeu essentiel : les Inuit peuvent intervenir dans des débats produits loin de leurs territoires, mais qui affectent directement leurs sociétés.

Cette capacité d'influence se retrouve aussi face aux nouvelles puissances intéressées par l'Arctique, comme la Chine. L'ouverture de routes maritimes polaires, les investissements dans les ressources minières et les infrastructures, notamment au Groenland, placent les Inuit dans une position nouvelle. Ils deviennent des interlocuteurs dans des discussions économiques et géopolitiques globales. Toutefois, cette position reste fragile : les investissements étrangers peuvent être perçus comme des opportunités de développement, mais ils soulèvent aussi des risques de dépendance, de pression environnementale et de perte de contrôle politique. La diplomatie inuit consiste donc à négocier entre ouverture économique, préservation des territoires et affirmation de l'autonomie.

Ainsi, la capacité d'influence des Inuit est réelle, mais elle repose sur des outils spécifiques : la parole politique, l'expertise environnementale, les savoirs autochtones, les réseaux transnationaux, le droit international et la mobilisation médiatique. Elle ne correspond pas à une puissance classique, fondée sur

¹⁴⁹ Chapitre 7. L'émergence d'une géopolitique des peuples autochtones, p. 141.

¹⁵⁰ Organisation des Nations unies, Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones, 2007.

¹⁵¹ Sheila Watt-Cloutier, *The Right to Be Cold*, 2015.

¹⁵² Inuit Circumpolar Council, *Inuit Arctic Policy*, 2010.

l'armée, l'économie ou la souveraineté étatique. Elle relève plutôt d'un soft power autochtone, capable de transformer les représentations de l'Arctique et d'imposer progressivement l'idée que la région ne peut être gouvernée sans ses habitants.

Cette influence reste néanmoins partielle. Les États conservent la maîtrise des décisions stratégiques liées à la souveraineté, à la défense, aux frontières, aux ressources et aux infrastructures. Comme le souligne la politique canadienne sur l'Inuit Nunangat, les Inuit doivent « jouer un rôle essentiel et exercer des responsabilités croissantes dans la prise de décisions » (p. 6), ce qui montre que leur influence est reconnue, mais encore en construction¹⁵³. Mais les Inuit ont réussi à déplacer les termes du débat : l'Arctique n'est plus seulement pensé comme un espace de compétition entre puissances, mais aussi comme un espace habité, fragile, culturellement structuré et politiquement revendiqué. C'est en cela que leur affirmation transforme la géopolitique arctique : non pas en remplaçant les États, mais en les obligeant à composer avec une parole autochtone organisée, légitime et internationalement reconnue.

Chapitre III - Des limites structurelles à cette transformation

3.1 - Une autonomie politique limitée par la dépendance économique

Si l'affirmation politique des Inuit contribue bien à recomposer la géopolitique arctique, cette transformation demeure partielle. Les Inuit sont désormais davantage reconnus comme acteurs de la gouvernance régionale, mais leur capacité d'action reste limitée par des contraintes économiques, juridiques et géopolitiques. Autrement dit, leur montée en puissance ne signifie pas la disparition des logiques étatiques : l'Arctique reste un espace où les États conservent l'essentiel du pouvoir décisionnel, notamment en matière de souveraineté, de défense, de ressources et de relations internationales.

La première limite tient à la dépendance économique de plusieurs territoires inuit. Le cas du Groenland est particulièrement révélateur. Depuis le Home Rule Act de 1979 puis le Self-Government Act de 2009, le territoire dispose d'une autonomie politique élargie. Cependant, cette autonomie reste fortement contrainte par la dépendance financière vis-à-vis du Danemark. Comme le souligne la littérature récente, « le territoire groenlandais est toujours fortement dépendant des transferts financiers de Copenhague »¹⁵⁴. Cette situation crée un décalage entre autonomie institutionnelle et autonomie réelle. Comme l'analyse Ulrik Pram Gad, le Groenland se trouve dans une forme de souveraineté sous contrainte, où l'affirmation politique reste limitée par les réalités économiques¹⁵⁵.

¹⁵³ Politique sur l'Inuit Nunangat, Gouvernement du Canada, p. 6.

¹⁵⁴ Les États et leurs ambitions : l'Arctique « nouveau théâtre de la puissance », p. 150.

¹⁵⁵ Ulrik Pram Gad, Greenland and the International Politics of a Changing Arctic: Postcolonial Paradiplomacy between High and Low Politics, Londres/New York, Routledge, 2017.

Cette dépendance s'explique par la fragilité structurelle des économies arctiques. L'isolement géographique, les conditions climatiques extrêmes, les coûts élevés des infrastructures et la faible diversification économique rendent difficile la construction d'une autonomie complète. Lassi Heininen souligne que les territoires arctiques restent souvent inscrits dans une économie périphérique, dépendante des centres économiques extérieurs¹⁵⁶. Au Groenland, la pêche demeure un secteur central, tandis que les ressources minières et les terres rares sont souvent présentées comme des leviers possibles d'indépendance. Toutefois, leur exploitation nécessite des investissements étrangers importants et soulève des enjeux environnementaux majeurs.

Cette situation produit un paradoxe. Pour réduire leur dépendance à l'égard des États, certains territoires inuit peuvent être tentés de s'ouvrir davantage aux investissements internationaux. Mais cette ouverture peut créer de nouvelles dépendances envers des entreprises, des investisseurs ou des puissances extérieures. Comme le montre l'analyse des dynamiques arctiques contemporaines, les États et les acteurs économiques développent « des stratégies [...] pour se créer ou consolider leurs positions dans la région »¹⁵⁷. Klaus Dodds montre que l'exploitation des ressources arctiques s'inscrit dans des rivalités internationales croissantes, notamment autour des minerais stratégiques, de l'énergie et des infrastructures¹⁵⁸. L'autonomie économique peut donc devenir un objectif difficile à atteindre, car elle se construit dans un environnement mondial très concurrentiel.

3.2 - Le maintien du poids juridique et institutionnel des États

La deuxième limite tient au poids persistant des États. Même lorsque les Inuit disposent d'institutions autonomes ou d'une représentation internationale, les compétences régaliennes restent largement contrôlées par les États. Au Groenland, le Danemark conserve encore des compétences essentielles en matière de défense, de politique étrangère et de politique monétaire. En Alaska, les populations autochtones sont intégrées au cadre juridique américain, notamment à travers le modèle des corporations autochtones issu de l'ANCSA, qui reconnaît des droits fonciers et économiques sans créer une souveraineté politique territoriale pleine. Au Nunavik, les institutions issues de la Convention de la Baie-James permettent une reconnaissance importante, mais elles restent inscrites dans les cadres canadien et québécois.

Cette limite juridique montre que l'autodétermination inuit reste souvent encadrée. La *Politique sur l'Inuit Nunangat* rappelle que le droit à l'autodétermination existe, mais qu'il s'exerce dans des cadres

¹⁵⁶ Lassi Heininen (dir.), *Future Security of the Global Arctic: State Policy, Economic Security and Climate*, Basingstoke, Palgrave Macmillan, 2016.

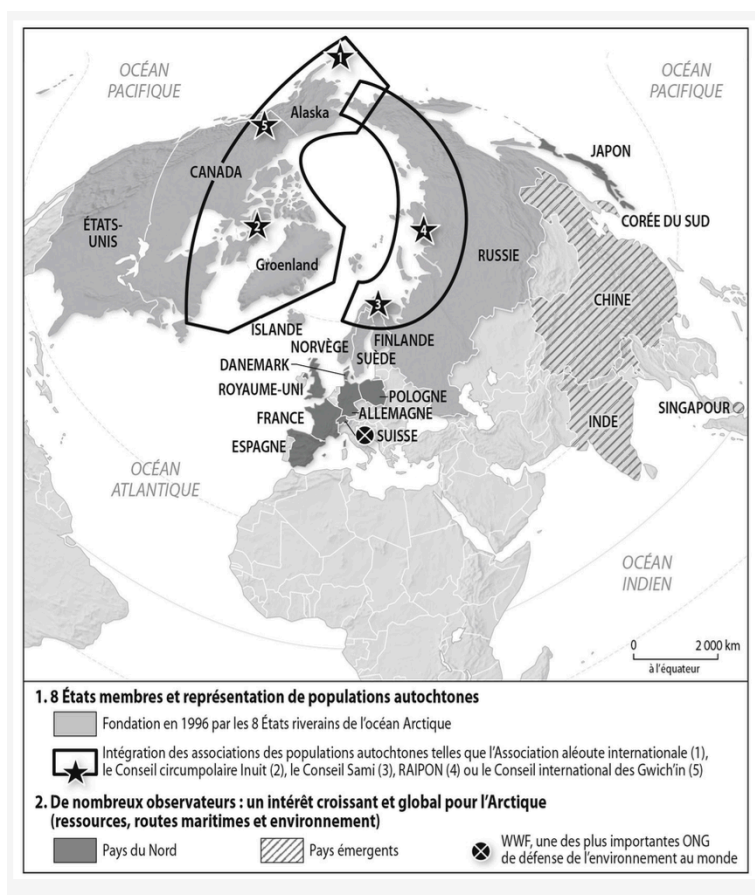
¹⁵⁷ Les États et leurs ambitions : l'Arctique « nouveau théâtre de la puissance », p. 143.

¹⁵⁸ Klaus Dodds, *The Scramble for the Arctic: Ownership, Exploitation and Conflict in the Far North*, Cambridge, Polity Press, 2010.

institutionnels définis par l'État : les accords et traités « précisent la manière dont ce droit peut être exercé »¹⁵⁹. Taiaiake Alfred critique cette logique, en montrant que les cadres juridiques occidentaux reconnaissent certains droits autochtones tout en les intégrant dans des structures étatiques qui en limitent la portée¹⁶⁰. La reconnaissance peut donc coexister avec une forme de subordination politique.

Cette domination étatique se retrouve aussi dans les institutions internationales. Le Conseil de l'Arctique donne aux organisations autochtones un statut de participants permanents, ce qui constitue une avancée importante. Mais les décisions restent prises par consensus entre les États membres.

Figure 3 – Le Conseil de l'Arctique : organisation, acteurs et ouverture internationale de la gouvernance arctique



Source : Loizzo Clara, « Le Conseil de l'Arctique, témoignage de l'évolution de la gouvernance arctique », in *Entre tensions et coopération : le défi de la gouvernance de l'Arctique*, Cairn.info.

Comme le montre la carte étudiée, la gouvernance arctique repose d'abord sur les huit États fondateurs, les organisations autochtones étant intégrées sans disposer d'un pouvoir décisionnel équivalent. Cette

¹⁵⁹ *Politique sur l'Inuit Nunangat*, Gouvernement du Canada, p. 8.

¹⁶⁰ Taiaiake Alfred, *Peace, Power, Righteousness: An Indigenous Manifesto*, Oxford, Oxford University Press, 1999.

asymétrie est confirmée par le fait que les organisations autochtones « ne disposent pas du droit de vote » au sein du Conseil¹⁶¹.

Oran R. Young souligne que la gouvernance arctique demeure structurée par les États, même lorsqu'elle inclut des acteurs non étatiques¹⁶².

3.3 - Le retour des rivalités géopolitiques et des logiques de puissance

La troisième limite tient au retour des rivalités géopolitiques. Depuis le début du XXI^e siècle, l'Arctique est redevenu un espace de compétition entre grandes puissances. La Russie renforce sa présence militaire et économique, tandis que les États-Unis réaffirment leur intérêt stratégique pour la région. Comme le montre l'analyse géopolitique, la Russie dispose d'une « puissance inégalée » dans la région, notamment grâce à ses ressources et à ses capacités logistiques¹⁶³.

Par ailleurs, de nouveaux acteurs extérieurs s'imposent progressivement. La Chine, notamment, développe une stratégie arctique ambitieuse fondée sur l'accès aux ressources et aux routes maritimes. Elle se présente comme un « near-Arctic State » et cherche à jouer un rôle dans la gouvernance régionale¹⁶⁴. Cette montée en puissance confirme que l'Arctique dépasse désormais le cadre régional et s'inscrit dans des dynamiques globales.

Ces rivalités limitent la capacité des Inuit à peser sur les décisions stratégiques. Les enjeux de souveraineté, de défense et de contrôle des espaces restent dominés par les États. L'Arctique apparaît ainsi comme un espace historiquement conflictuel et stratégique, marqué par des tensions anciennes et renouvelées, notamment autour des ressources et des frontières maritimes¹⁶⁵.

Les routes maritimes arctiques illustrent bien cette tension. La fonte de la banquise rend plus accessibles le passage du Nord-Ouest, la route maritime du Nord et, à plus long terme, une route transarctique. Ces routes suscitent l'intérêt des États et des acteurs économiques, car elles pourraient réduire les distances commerciales entre l'Europe, l'Asie et l'Amérique du Nord. Mais elles soulèvent aussi des risques environnementaux et sociaux importants pour les communautés inuit : pollution, perturbation des écosystèmes, accidents maritimes, pression sur les territoires de chasse et de pêche. Les Inuit cherchent à participer aux débats sur la régulation de ces routes, mais les arbitrages principaux restent dominés par les États.

¹⁶¹ Entre tensions et coopération : le défi de la gouvernance de l'Arctique, p. 165.

¹⁶² Oran R. Young, *Arctic Politics: Conflict and Cooperation in the Circumpolar North*, Hanover, University Press of New England, 1992.

¹⁶³ Les États et leurs ambitions, p. 144.

¹⁶⁴ Ibid., p. 152.

¹⁶⁵ Entre tensions et coopération, p. 157.

Ainsi, la transformation de la géopolitique arctique par l'affirmation inuit doit être nuancée. Les Inuit ont acquis une visibilité politique nouvelle, une capacité d'influence réelle et une place reconnue dans certaines institutions de gouvernance. Ils contribuent à transformer le récit géopolitique de l'Arctique en rappelant qu'il ne s'agit pas seulement d'un espace de ressources, de routes ou de rivalités militaires, mais aussi d'un territoire habité. Toutefois, cette transformation ne remet pas totalement en cause la hiérarchie des pouvoirs. Les États conservent les moyens juridiques, économiques et militaires les plus déterminants.

En définitive, les Inuit ne remplacent pas les États comme acteurs centraux de l'Arctique, mais ils obligent ces derniers à composer avec eux. C'est là que se situe la transformation principale : l'Arctique n'est plus gouverné uniquement selon une logique étatique classique, mais il n'est pas encore pleinement gouverné selon une logique autochtone ou réellement égalitaire. La géopolitique arctique contemporaine apparaît donc comme un espace hybride, marqué par une tension permanente entre reconnaissance des peuples inuit et persistance des rapports de puissance.

Conclusion

Bilan des transformations géopolitiques

L'analyse de l'affirmation politique des Inuit du Groenland, d'Alaska et du Nunavik met en évidence une transformation réelle, mais partielle, de la géopolitique arctique. Historiquement, l'Arctique s'est construit comme un espace dominé par les États, structuré par des logiques de souveraineté, de militarisation, d'exploitation économique et de contrôle territorial. Dans ce cadre, les Inuit ont longtemps été marginalisés, considérés davantage comme des populations administrées que comme des acteurs politiques capables de décider de l'avenir de leurs territoires.

Dans un premier temps, cette marginalisation s'est manifestée par l'intégration des territoires inuit dans les structures étatiques danoise, américaine et canadienne. Le Groenland, l'Alaska et le Nunavik ont été incorporés dans des cadres politiques extérieurs, souvent sans reconnaissance initiale des droits autochtones. À cette intégration se sont ajoutées des politiques d'assimilation, des déplacements forcés, la sédentarisation, l'exploitation des ressources et la militarisation de certains espaces arctiques. L'Arctique a ainsi longtemps été pensé comme un espace stratégique pour les États, et non comme un territoire habité par des populations disposant d'une légitimité politique propre.

À partir des années 1970, un tournant majeur s'opère. Les revendications territoriales, les accords politiques, les formes d'autonomie et la création d'organisations inuit transnationales permettent aux Inuit de s'affirmer progressivement comme des acteurs politiques. L'Alaska Native Claims Settlement Act de 1971, la Convention de la Baie-James et du Nord québécois de 1975, le Home Rule groenlandais de 1979 puis le Self-Government Act de 2009 traduisent cette montée en puissance. De même, la création de l'Inuit Circumpolar Council marque le passage d'une affirmation locale ou nationale à une représentation circumpolaire.

Cette évolution transforme la géopolitique arctique, car elle oblige les États à composer avec des acteurs autochtones organisés. Les Inuit participent désormais aux débats sur le changement climatique, les ressources, les routes maritimes, le développement durable et la gouvernance régionale. Leur présence au Conseil de l'Arctique, leur diplomatie climatique, leur mobilisation des savoirs autochtones et leur capacité à internationaliser leurs revendications montrent qu'ils ne sont plus seulement des populations concernées par les décisions : ils deviennent des acteurs capables d'influencer les orientations politiques et environnementales de la région.

Ainsi, pour répondre à la problématique, l'affirmation politique des Inuit contribue bien à transformer la géopolitique de l'Arctique, mais sans renverser totalement les rapports de pouvoir. Elle transforme les représentations, les modes de gouvernance et les débats internationaux en rappelant que l'Arctique n'est pas seulement un espace de ressources, de routes ou de rivalités militaires, mais aussi un territoire habité,

revendiqué et politiquement investi par ses populations autochtones. Toutefois, cette transformation demeure incomplète, car les États conservent l'essentiel du pouvoir décisionnel.

Place réelle des Inuit dans la gouvernance arctique

Au terme de cette analyse, la place des Inuit dans la gouvernance arctique apparaît profondément transformée, mais encore ambiguë. Les Inuit ne sont plus totalement marginalisés comme ils l'ont été durant une grande partie du XX^e siècle. Ils disposent aujourd'hui d'institutions, d'organisations représentatives et de relais internationaux leur permettant de faire entendre leurs revendications.

Leur rôle est particulièrement visible au sein du Conseil de l'Arctique, où l'Inuit Circumpolar Council bénéficie du statut de participant permanent. Cette reconnaissance constitue une avancée importante : elle permet aux Inuit de participer aux discussions, de contribuer aux groupes de travail et de faire valoir leurs priorités. Leur influence repose aussi sur leur expertise environnementale et sur leurs savoirs autochtones, de plus en plus reconnus dans l'analyse des transformations climatiques et écologiques de l'Arctique.

Les Inuit occupent donc une position d'acteurs influents, notamment dans les domaines du climat, de l'environnement, des droits autochtones et du développement durable. Ils contribuent à transformer le récit géopolitique de l'Arctique en imposant l'idée que la région ne peut être gouvernée sans ses habitants. Leur légitimité ne repose pas sur une puissance militaire ou économique, mais sur leur ancrage territorial, leur expérience des transformations arctiques et leur capacité à mobiliser des réseaux transnationaux.

Cependant, cette place reste limitée. Les Inuit ne disposent pas d'un pouvoir équivalent à celui des États. Leur participation reste souvent consultative, notamment dans les institutions internationales où les décisions finales appartiennent aux États membres. Leur capacité d'action dépend donc encore largement de cadres juridiques et politiques définis par les puissances étatiques.

Ainsi, la place réelle des Inuit dans la gouvernance arctique se situe dans un entre-deux : ils ne sont plus des acteurs invisibles ou marginalisés, mais ils ne sont pas encore des acteurs pleinement souverains. Ils influencent la gouvernance arctique sans en maîtriser totalement les orientations. C'est précisément cette position intermédiaire qui permet de parler d'une recomposition partielle de la géopolitique arctique.

Limites et perspectives

Les limites de cette transformation sont d'abord économiques. Le cas du Groenland montre bien que l'autonomie politique peut rester fortement contrainte par la dépendance financière. Malgré les avancées institutionnelles, le territoire demeure dépendant des transferts danois et d'une économie peu diversifiée. Plus largement, les régions arctiques sont confrontées à des coûts d'infrastructures élevés, à l'isolement géographique et à une forte dépendance envers les marchés extérieurs.

Les limites sont également juridiques et institutionnelles. Au Groenland, le Danemark conserve des compétences essentielles en matière de défense, de politique étrangère et de monnaie. En Alaska, les Inuit sont intégrés au cadre américain, notamment à travers le modèle des corporations autochtones, qui reconnaît des droits économiques sans créer une pleine souveraineté politique. Au Nunavik, les institutions issues de la Convention de la Baie-James reconnaissent certains droits, mais restent inscrites dans les cadres canadien et québécois.

Enfin, les limites sont géopolitiques. Le retour des rivalités entre grandes puissances, la militarisation croissante de l'Arctique, l'intérêt pour les ressources naturelles et l'ouverture des routes maritimes renforcent les logiques étatiques traditionnelles. Les États-Unis, la Russie, la Chine, le Canada ou encore le Danemark continuent de structurer les grands équilibres régionaux. Dans ce contexte, les revendications inuit peuvent être reconnues, mais elles restent souvent secondaires face aux enjeux de souveraineté, de sécurité et de puissance.

Ces limites ne doivent toutefois pas masquer les perspectives ouvertes par l'affirmation politique inuit. Les Inuit disposent aujourd'hui d'une visibilité internationale accrue, d'organisations transnationales solides et d'une légitimité renforcée dans les débats climatiques et environnementaux. Leur capacité à articuler droits autochtones, justice environnementale et gouvernance internationale constitue un levier important pour l'avenir.

L'évolution de la gouvernance arctique dépendra donc de la capacité à dépasser une simple logique consultative. Pour que la transformation soit plus complète, les peuples autochtones devront être pleinement associés aux processus de décision, et non seulement invités à y participer. La reconnaissance de leurs savoirs, de leurs droits territoriaux et de leur rôle politique sera déterminante pour construire une gouvernance réellement inclusive.

L'avenir politique du Groenland et de l'Arctique

L'avenir politique du Groenland occupe une place centrale dans ces perspectives. Le territoire apparaît comme un laboratoire de l'autonomie inuit et comme un espace stratégique au cœur des recompositions arctiques. Depuis le Home Rule Act de 1979 et le Self-Government Act de 2009, le Groenland dispose d'une autonomie importante et d'une reconnaissance accrue de son droit à l'autodétermination.

La question de l'indépendance groenlandaise reste toutefois complexe. Elle constitue un horizon politique possible, mais elle demeure conditionnée par des contraintes économiques fortes. La dépendance financière envers le Danemark, la faible diversification de l'économie, les coûts liés aux conditions arctiques et les incertitudes autour de l'exploitation des ressources rendent difficile une indépendance

immédiate. Le Groenland se trouve ainsi face à un dilemme : renforcer son autonomie économique sans accroître sa dépendance envers des investisseurs étrangers ou de nouvelles puissances extérieures.

Plus largement, l'avenir de l'Arctique reste incertain. La région peut évoluer vers une gouvernance plus coopérative et inclusive, intégrant davantage les peuples autochtones dans les décisions. Mais elle peut aussi devenir un espace de rivalités accrues entre grandes puissances, autour des ressources, des routes maritimes et des enjeux militaires. Cette tension entre coopération et compétition constitue l'un des principaux enjeux de la géopolitique arctique contemporaine.

En définitive, l'affirmation politique des Inuit transforme bien la géopolitique de l'Arctique, mais elle ne la bouleverse pas entièrement. Les Inuit ne remplacent pas les États comme acteurs centraux de la région, mais ils obligent désormais ces derniers à composer avec eux. L'Arctique contemporain apparaît donc comme un espace hybride, où coexistent souveraineté étatique, revendications autochtones, coopération internationale et rivalités de puissance.

La transformation est donc réelle, car les Inuit sont devenus des acteurs visibles, organisés et influents. Mais elle demeure partielle, car les rapports de pouvoir restent largement asymétriques. C'est dans cette tension entre reconnaissance et domination, entre affirmation autochtone et persistance des logiques étatiques, que se joue l'avenir politique de l'Arctique.

BIBLIOGRAPHIE

I. Ouvrages

- BEAULIEU, Alain ; GERVAIS, Stéphan ; PAPILLON, Martin (dir.), *Les Autochtones et le Québec : des premiers contacts au Plan Nord*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 2013.
- BYERS, Michael, *Who Owns the Arctic? Understanding Sovereignty Disputes in the North*, Vancouver, Douglas & McIntyre, 2009.
- CASE, David S. ; VOLUCK, David A., *Alaska Natives and American Laws*, 3e éd., Fairbanks, University of Alaska Press, 2012.
- DAHL, Jens, *Saami and Inuit: The Politics of Identity*, Aalborg, Aalborg University Press, 2000.
- DAHL, Jens ; HICKS, Jack ; JULL, Peter (dir.), *Nunavut: Inuit Regain Control of Their Lands and Their Lives*, Copenhagen, IWGIA, 2000.
- DODDS, Klaus, *The Scramble for the Arctic: Ownership, Exploitation and Conflict in the Far North*, Cambridge, Polity Press, 2010.
- HEININEN, Lassi (dir.), *Future Security of the Global Arctic: State Policy, Economic Security and Climate*, Basingstoke, Palgrave Macmillan, 2016.
- HØNNELAND, Geir, *Arctic Politics, the Law of the Sea and Russian Identity*, Londres, Palgrave Macmillan, 2017.
- NASKE, Claus-M. ; SLOTNICK, Herman E., *Alaska: A History*, Norman, University of Oklahoma Press, 2014.
- NUTTALL, Mark, *Arctic Homeland: Kinship, Community and Development in Northwest Greenland*, Toronto, University of Toronto Press, 1992.
- NYE, Joseph S., *Soft Power: The Means to Success in World Politics*, New York, PublicAffairs, 2004.
- SØRENSEN, Axel Kjær, *Denmark-Greenland in the Twentieth Century*, Copenhagen, Museum Tusulanum Press, 2006.
- YOUNG, Oran R., *Arctic Politics: Conflict and Cooperation in the Circumpolar North*, Hanover, University Press of New England, 1992.

II. Articles scientifiques

- BORGERSON, Scott G., « Arctic Meltdown: The Economic and Security Implications of Global Warming », *Foreign Affairs*, vol. 87, n°2, 2008, p. 63-77.
- DOROUGH, Dalee Sambo, « Our Homeland », dans *Emerging Legal Orders in the Arctic*, 2019, p. 71.
- GAD, Ulrik Pram, « Greenland: A Post-Danish Sovereign Nation State in the Making », *Cooperation and Conflict*, 2014.

- MARQUARDT, Ole, « Greenland's demography, 1700–2000 », *Études/Inuit/Studies*, vol. 26, n°2, 2002, p. 47-69.
- PELAUDIX, Cécile, « Gouvernance de l'Arctique et peuples autochtones », *Études internationales*, vol. 45, n°2, 2014, p. 245-262.
- PIC, Pauline, « La recomposition des enjeux stratégiques en Arctique », *Les Champs de Mars*, n°30, 2018, p. 155-170.
- PIC, Pauline, « Militarisation et sécurité dans l'Arctique », *Hérodote*, 2025, p. 50-65.
- RODON, Thierry, « Entre dépendance et autodétermination... », *Hérodote*, 2025, p. 153-156.
- THOMSEN, Robert Christian, « Groenlandité et construction d'une nation », *Études Inuit Studies*, 2023.
- YOUNG, Oran R., « The Future of the Arctic: Cauldron of Conflict or Zone of Peace? », *International Affairs*, vol. 87, n°1, 2011, p. 185.

III. Articles et chapitres spécialisés

- ALEXEEVA, Olga V. ; LASSERRE, Frédéric, « Entre coopération et rivalité dans l'Arctique », *Hérodote*, 2025, p. 84.
- CALMELS, Christelle, *La gouvernance de l'océan Arctique à l'aune de la théorie des régimes internationaux*, 2020.
- LASSERRE, Frédéric, « Pourquoi Donald Trump veut-il acheter le Groenland ? », *Hérodote*, 2025, p. 7-10.
- LASSERRE, Frédéric ; CHOQUET-SAUVIN ; ESCUDÉ, Camille, « Les revendications arctiques », *Hérodote*, 2025, p. 31-33.
- LASSERRE, Frédéric ; PICHOT, Mathieu, « Les hubs portuaires arctiques », *Hérodote*, 2025, p. 137-139.
- LOÏZZO, Clara ; TIANO, Camille, « L'émergence d'une géopolitique des peuples autochtones », dans *L'Arctique à l'épreuve de la mondialisation*, p. 131.
- PONTOIZEAU, Édouard ; BIGOURET, Alex, « Dégel de l'Arctique russe », *Hérodote*, 2025, p. 221-223.
- SOER, Anna, « Ressources naturelles et indépendance du Groenland », *Hérodote*, 2025, p. 22-23.
- VAGUET, Y., « Dynamique urbaine dans l'Arctique russe », *Hérodote*, 2025, p. 188.
- « Entre tensions et coopération : le défi de la gouvernance de l'Arctique », *Cairn*, p. 160-165.
- « Les États et leurs ambitions : l'Arctique, nouveau théâtre de la puissance », p. 150.

IV. Rapports et sources institutionnelles

- *Arctic Climate Impact Assessment*, Cambridge, Cambridge University Press, 2005.
- *Arctic Human Development Report*, Akureyri, Stefansson Arctic Institute, 2004.
- GIEC, rapports.

- INUIT CIRCUMPOLAR COUNCIL, A Circumpolar Inuit Declaration on Sovereignty in the Arctic, 2009.
- ORGANISATION DES NATIONS UNIES, Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones, 2007.
- GOUVERNEMENT DU CANADA, Politique sur l’Inuit Nunangat, p. 6.
- US GEOLOGICAL SURVEY, Circum-Arctic Resource Appraisal, 2008.
- ALASKA FEDERATION OF NATIVES, *Perspectives*, Anchorage, 2018.
- UNROLL Project, Territoires arctiques et grands bouleversements : le Nunavik, 2024.

V. Sources complémentaires

- CHANCE, Norman, « Alaska Natives and the Land Claims Settlement Act of 1971 », *Arctic Circle*, University of Connecticut.
- KITKA, Julie, *Perspectives from the Alaska Federation of Natives*, 2018.
- DAHL, Jens, compte rendu de *Arctic Homeland*, *Canadian Review of Sociology*, vol. 30, n°4, 1993, p. 534-535.
- PICARD, Ghislain ; VAUGEOIS, Denis (dir.), *Les Premières Nations et les Inuit du Québec*, Québec, Septentrion, 2010.

SITOGRAPHIE

I. Gouvernance internationale et institutions arctiques

- **Conseil de l'Arctique** : <https://arctic-council.org>
- **Organisation des Nations unies (ONU)** : <https://www.un.org/en/observances/earth-day>

II. Acteurs autochtones inuit et représentation politique

- **Inuit Circumpolar Council (ICC)** : <https://www.inuitcircumpolar.com>
- **Alaska Federation of Natives** : <https://www.nativefederation.org>

III. Données territoriales, politiques publiques et populations inuit

- Gouvernement du Canada – Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord (Inuit Nunangat) : <https://www.canada.ca/fr/relations-couronne-autochtones-affaires-nord.html>

IV. Recherche académique et ressources scientifiques sur l'Arctique

- **Géoconfluences**, « Dossier : Les mondes arctiques, espaces, milieux, sociétés » : <https://geoconfluences.ens-lyon.fr/informations-scientifiques/dossiers-regionaux/arctique>
- **Géoconfluences**, « Introduction : Les mondes arctiques » : <https://geoconfluences.ens-lyon.fr/informations-scientifiques/dossiers-regionaux/arctique/introduction>
- **OpenEdition Books**, Yvette Vaguet, *Le monde arctique* : <https://books.openedition.org/editionscnrs/57418>

V. Analyses géopolitiques et enjeux stratégiques contemporains

- **The Arctic Institute** : <https://www.thearcticinstitute.org>
- **IFRI (Institut français des relations internationales)**, « Arctique : vers la fin de l'exception ? Enjeux stratégiques nucléaires et maritimes » : <https://www.ifri.org/fr/etudes/arctique-vers-la-fin-de-lexception-enjeux-strategiques-nucleaires-et-maritimes>
- **Le Monde**, « Pourquoi les grandes puissances s'arrachent-elles l'Arctique ? » : https://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2026/02/11/pourquoi-les-grandes-puissances-s-arrachent-elles-l-arctique_6666239_4355770.html
- **Le Monde diplomatique**, « L'Arctique, ultime frontière de la mondialisation » : https://www.monde-diplomatique.fr/publications/1_atlas_un_monde_a_1_envers/a53845
- **Nonfiction.fr**, « L'Arctique, un espace sentinelle face aux défis de la mondialisation » : <https://www.nonfiction.fr/article-11136-larctique-un-espace-sentinelle-face-aux-defis-de-mondialisation.htm>